

TEXT OF THE SPEECHES ON MONDAY SEPTEMBER 13th

(plenary sessions)

11

Das Recht auf Wanderung

von Prof. A. SÜSTERHENN

Präsident des Deutschen Bundesverfassungsgerichtshofes.

DIE AUSWANDERUNG UND DIE DAVON NICHT ZU trennende Einwanderung ist von jeher weitgehend ein Sozialproblem gewesen. Wenn man die Geschichte der Auswanderungs- und Einwanderungsbewegung verfolgt, so muß man feststellen, daß sowohl bei den Massenwanderungen, als auch bei den Einzelwanderungen, vielfach seelische oder materielle Not den Anstoß zur Wanderung gegeben haben, weil die Wanderung als das einzige Mittel erschien, die religiöse, politische oder wirtschaftliche Existenz von Menschen oder Menschengruppen zu wahren. Daß daneben auch in zahlreichen Fällen Unternehmungsgeist, Tatendrang und die Sehnsucht nach fernen Ländern die entscheidenden Motive zur Wanderung bildeten, vermag an dieser Feststellung nichts zu ändern. Besonders in der Gegenwart, mit ihren Millionen Heimatvertriebenen und politischen Flüchtlingen, ist die Frage der Ein- und Auswanderung ein sozialpolitisches Problem erster Ordnung. Handelt es sich doch, wie Papst Pius XII. in der Weihnachtsansprache des Jahres 1952 ausführte, „in der Tat darum, für ungeheure Notwendigkeiten Hilfe zu schaffen: das Fehlen von Lebensraum, das Fehlen von Existenzmitteln, weil das alte Vaterland nicht mehr alle seine Söhne ernähren kann, und die Überbevölkerung, welche sie zur Auswanderung zwingt, das Unglück der Flüchtlinge, die zu Millionen gezwungen sind, auf ihr Heimatland zu verzichten, das für sie verloren ist, und in die Ferne zu gehen, um dort eine andere Heimat zu suchen und aufzubauen.“ Die Tatsache, daß die Wanderungsbewegung von heute ganz überwiegend ein Produkt der Not ist, darf aber nicht dazu führen, die Aus- und Einwanderung lediglich unter dem Aspekt der sozialen Fürsorge und der karitativen Hilfeleistung zu sehen. Die moderne christliche Staats- und Gesellschaftslehre, vor allem verkündet durch die Päpste Leo XIII., Pius XI. und Pius XII. hat bereits zur innerstaatlichen Sozialpolitik den Grundsatz entwickelt,

daß Sozialpolitik primär eine Frage der Gerechtigkeit sei. Papst Pius XI. hat in der Enzyklika „Quadragesimo Anno“ ausdrücklich gesagt, daß Caritas kein Ersatz sei für geschuldete aber vorenthaltene Gerechtigkeit. Dieser Grundsatz, der von den Päpsten für die *innerstaatliche* Sozialpolitik mit allem Nachdruck vertreten wird, gilt auch für das *internationale* sozialpolitische Problem der Aus- und Einwanderung. So sehr uns die christliche Caritas dazu treibt, uns mit diesem Problem der internationalen Sozialpolitik zu befassen, so sehr liegt unsere primäre Aufgabe darin, dafür zu sorgen, daß das „*sum cuique*“ auch im internationalen Zusammenleben der Menschen realisiert wird, d.h., daß jeder Mensch sein Recht erhält. Auch das Problem der Aus- und Einwanderung ist daher primär ein Rechtsproblem.

Nach christlicher Auffassung ist der Mensch Geschöpf und Ebenbild Gottes, mit Verstand und freiem Willen begabt. Gerade darin beruht seine Menschenwürde, die ihn weit über die sonstige geschaffene Natur heraushebt. Neben der vernünftigen Erkenntnis ist es vor allem die Freiheit zur verantwortlichen Selbstentscheidung, die das Wesen des Menschen ausmacht. Daher hat der Mensch von Natur aus ein Recht auf die freie Entfaltung seiner Persönlichkeit, auf die freie Entwicklung und Betätigung seiner Anlagen und Fähigkeiten. Aus diesem Recht auf freie Entfaltung der Persönlichkeit ergibt sich notwendigerweise auch das Recht des Menschen, sich frei zu bewegen, das sogenannte Recht der Freizügigkeit, d.h. das Recht selbst darüber zu bestimmen, an welchem Ort er sich aufhalten und seine Tätigkeit ausüben will. Das Recht des Menschen auf freie Zirkulation erwächst also schon aus seiner natürlichen, von Gott als Schöpfer der Natur gewollten Freiheit.

Dieses Recht des Menschen wird aber noch verstärkt, wenn die Auswanderung das einzige Mittel

darstellt, um dem Menschen sein nacktes Leben, seine sittliche Existenz oder seine wirtschaftliche Daseinsmöglichkeit zu sichern. Papst Pius XII. hat in seiner Weihnachtsansprache vom Jahre 1952 hierzu folgendes erklärt: „Ihr wißt, welche Sorgen uns so viele Unglückliche verursachen, die wegen der politischen Ereignisse in ihren Ländern und wegen Mangel an Brot und Arbeit *gezwungen* sind, ihre Häuser zu verlassen, um Zuflucht in fremden Gebieten zu suchen. — Den einen und den anderen die Möglichkeit zur Auswanderung zu geben, ist daher eine elementare Pflicht der menschlichen Pietät und eine Folge der Grundsätze des Naturrechts. — In der Tat hat der Schöpfer des Universums die Güter der Erde für den Gebrauch aller geschaffen und die jeder Nation zuerkannte Macht darf sich nicht soweit ausdehnen, daß sie ohne ausreichende Motive den Eintritt von bedürftigen und ehrsamem Bürgern anderer Länder verweigert.“

Das Recht auf Aus- und Einwanderung wird nicht erst vom Staate oder der Staatengemeinschaft geschaffen, sondern steht dem Menschen kraft seiner Natur und seines Wesens zu und ist vom Staate und von der Staatengemeinschaft nur anzuerkennen, zu schützen und in seiner praktischen Verwirklichung zu fördern. Selbstverständlich sind nach der christlichen Staats- und Gesellschaftslehre die Menschenrechte keine absoluten Individualrechte. Auch die Menschenrechte unterliegen den Schranken des natürlichen Sittengesetzes, insbesondere den Forderungen des *bonum commune*, des Gemeinwohls. Der Begriff des Gemeinwohls darf aber nicht identifiziert werden mit dem politischen oder wirtschaftlichen Eigeninteresse des Staates. Der Mensch ist nicht für den Staat, sondern der Staat für den Menschen da. Papst Pius XI. hat deshalb das Subsidiaritätsprinzip, d.h. das Prinzip der hilfsweisen Ergänzung, in der Enzyklika „*Quadragesimo anno*“ als das oberste sozialphilosophische Prinzip bezeichnet, an dem nicht gerüttelt und nicht gedeutelt werden dürfe, und dessen Verletzung einen schweren Verstoß gegen die Gerechtigkeit darstelle. Die Gemeinwohlfunktion des Staates besteht nicht in der einseitigen Förderung des reinen Staatsinteresses, sondern vor allem in der Herbeiführung einer Gesamtlebensordnung, die dem Einzelnen, den Familien und den sonstigen innerstaatlichen Lebensgemeinschaften ihr Recht wahrt und die Möglichkeit gibt, sich in Freiheit zu entfalten und *selbsttätig ihr eigenes Wohl* zu verwirklichen. In einer staatlichen Gemeinschaft, in der nur das Staatsinteresse gepflegt, aber das Wohl des Einzelnen, der Familien und der innerstaatlichen Gemeinschaften, insbesondere ihre freie Entfaltungsmöglichkeit, beeinträchtigt wird, ist das Gemeinwohl nicht verwirklicht, sondern die Gerechtigkeit verletzt.

Die moderne Welt leidet nicht nur jenseits des Eisernen Vorhanges, sondern auch in den sogenannten

freiheitlichen demokratischen Ländern an der Überbetonung der Staatsmacht, an der Expansion der Staatstätigkeit, an der Neigung zur Staatsomnipotenz. Papst Pius XII. schildert diese Entwicklung in der erwähnten Weihnachtsbotschaft wie folgt: „In vielen Ländern ist der moderne Staat auf dem Wege, zu einer riesenhaften Verwaltungsmaschine zu werden. Er legt seine Hand auf fast das gesamte Leben: die ganze Stufenleiter der politischen, wirtschaftlichen, sozialen und geistigen Bezirke, bis zu Geburt und Tod, will er zum Gegenstand seiner Verwaltung machen. Kein Wunder, wenn in dieser Atmosphäre des Unpersönlichen, die das ganze Leben zu durchdringen und zu umhüllen sucht, der Sinn für das Gemeinwohl im Gewissen der Einzelnen schwindet und der Staat immer mehr den Charakter einer sittlichen Gemeinschaft seiner Bürger verliert.“ Diese Tendenz zum Staatsabsolutismus wirkt sich in der internationalen Sphäre in der Übersteigerung der Idee vom souveränen Nationalstaat aus, der sich selbst als Schöpfer allen Rechtes betrachtet und geneigt ist, nicht nur im innerstaatlichen, sondern auch im zwischenstaatlichen Bereich, sowohl die Rechte der Einzelmenschen als auch die Rechte anderer Staaten mit Füßen zu treten. Aber auch in der internationalen Sphäre muß das Gemeinwohlprinzip berücksichtigt werden, damit alle Menschen, die von Gott erschaffen und durch Christus erlöst sind, frei von Zwang und frei von Not leben können. Die Frage des Rechts auf Aus- und Einwanderung kann daher nur richtig gesehen und gelöst werden in dem Gesamtrahmen der vom christlichen Standpunkt aus zu fordernden Relativierung der Staatsmacht nach innen und außen. Es handelt sich hier nur um einen Anwendungsfall christlicher Politik, welche die Freiheit und Würde des Menschen vor dem totalitären Staatszwang zu schützen hat.

Papst Pius XII. hat in seiner Ansprache an die italienischen Juristen am 6. Dezember 1953 auch im Hinblick auf das Wanderungsproblem erklärt, daß kein Staat befugt sei, „willkürlich und ohne Rücksicht auf andere Staaten zu handeln“. Die Souveränität ist nach den Worten des Heiligen Vaters „nicht die Vergöttlichung oder die Allmacht des Staates, etwa im Sinne von Hegel oder in der Art eines absoluten juristischen Positivismus“. Vielmehr werden nach der christlichen Staats- und Gesellschaftslehre, angefangen bei dem hl. Thomas von Aquin bis zu Papst Pius XII., die Kompetenzen der Staatsgewalt durch das Gemeinwohl nicht nur begründet, sondern auch begrenzt. Der Staat ist niemals befugt, in die natürlichen Rechte des Menschen oder der menschlichen Lebensgemeinschaften einzugreifen. Insbesondere hat jeder Staat auch die natürlichen Rechte und Lebensnotwendigkeiten anderer Völker und Staaten zu berücksichtigen und seinen solidarischen Beitrag zur Verwirklichung des Gemeinwohls der Völkergemeinschaft zu leisten.

So klar der Begriff des bonum commune in der christlichen Sozialphilosophie herausgearbeitet worden ist, so ist seine konkrete Anwendung im Einzelfall naturgemäß mit einer Fülle von Schwierigkeiten verbunden, die teils auf der menschlichen Irrtumsfähigkeit, teils aber auch auf dem bösen Willen des Menschen beruhen. Papst Pius XII. hat daher in der bereits erwähnten Weihnachtsansprache davor gewarnt, „das natürliche Recht der Person auf die Wanderungsfreiheit unter dem Vorwand eines falsch verstandenen und falsch angewandten Gemeinwohls“ praktisch zu vernichten. Der Papst unterscheidet hier also deutlich zwischen denen, die das Gemeinwohl falsch verstehen oder falsch anwenden, und denen, die es zum Vorwand für ihre national-kollektiven Egoismus benutzen. Der Heilige Vater warnt in eindringlichen Worten vor dem falschen Gemeinwohlbegriff, jenem gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Dirigismus, der in Umkehrung der natürlichen Rangordnung der Werte sich sogar bis zur Verplanung des Menschen und seiner Würde steigert und den Menschen nicht mehr als Ebenbild Gottes und freie Persönlichkeit, sondern lediglich noch als ein Rädchen in der maschinellen Apparatur der Wirtschaftsgesellschaft begreift. Der Heilige Vater sagt dazu: „Auf Grund ihrer mechanischen Konzeption kommt die moderne Gesellschaft, die alles vorausschauen und organisieren will, in Konflikt mit dem, was Leben ist und deshalb nicht quantitativer Rechenhaftigkeit unterworfen werden kann. Das steht in Widerspruch mit jenen Rechten, die der Mensch naturgemäß in seiner alleinigen persönlichen Verantwortung ausübt.“ Selbstverständlich erkennt Papst Pius XI. nicht die realen Probleme, die mit der Forderung nach Einwanderungsfreiheit aufgeworfen werden. Er sagt: „Wir wollen gewiß nicht leugnen, daß dieses oder jenes Gebiet gegenwärtig von einer relativen Überbevölkerung betroffen ist. Aber daraus den Grundsatz zu entwickeln, daß die Zahl der Menschen gemäß der Volkswirtschaft reguliert werden müsse, bedeutet die Ordnung der Natur umzukehren und die ganze psychologische und moralische Welt, die an sie gebunden ist. Ein solcher Irrtum würde den natürlichen Lebensgesetzen die Schuld an den gegenwärtigen Schwierigkeiten beimessen, während diese unverkennbar aus dem Mangel an Solidarität zwischen Menschen und Völkern resultieren.“

Die Völker sind zur gegenseitigen Solidarität verpflichtet. Nach dem Willen des Heiligen Vaters „soll jedes Volk seine Möglichkeiten entfalten und zum entsprechenden Fortschritt anderer weniger begünstigter Völker beitragen. Zwar würde selbst die vollkommenste Verwirklichung der internationalen Solidarität schwerlich eine absolute Gleichheit der Völker schaffen können; dennoch ist es dringend notwendig, daß die Solidarität wenigstens soweit geübt wird, daß sich die heutige, von einem har-

monischen Ausgleich weit entfernte Lage merklich ändert“. Ein wichtiges Mittel zur Herbeiführung des vom Heiligen Vater geforderten harmonischen Ausgleichs ist in der gegenwärtigen Weltsituation die Gewährleistung des Rechts auf Aus- und Einwanderungsfreiheit.

Das Recht auf Auswanderungsfreiheit ist heute praktisch in allen Staaten diesseits des Eisernen Vorhanges realisiert, während die Einwanderungsfreiheit zur Zeit in den meisten Einwanderungsländern noch übermäßigen mit den Grundsätzen des Naturrechts und der internationalen Solidarität nicht zu vereinbarenden Beschränkungen unterliegt. Selbstverständlich ist auch das Einwanderungsrecht kein absolutes Recht, sondern durch die Erfordernisse des Gemeinwohls beschränkt. Gerade unter dem Gesichtspunkt des Gemeinwohls hat das Einwanderungsland zweifellos ein legitimes Recht, die Einwanderung zu kontrollieren unter dem Gesichtspunkt der Wahrung der öffentlichen Sicherheit und Ordnung. Einwanderer, bei denen die Gefahr besteht, daß sie die verfassungsmäßige Ordnung des Aufnahmelandes unterwühlen, wie z.B. kommunistische Agenten, oder den allgemeinen Strafgesetzen zuwiderhandeln, wie z.B. Kriminelle, oder die Gesundheit der Bevölkerung des aufnehmenden Landes gefährden, wie z.B. Träger ansteckender Krankheiten, oder schließlich solche Personen, die ein unmoralisches Gewerbe ausüben, wie z.B. Prostituierte, Bordellunternehmer, Mädchen- oder Rauschgift Händler, können selbstverständlich vom Einwanderungsland unter legitimer Berufung auf die Erfordernisse des Gemeinwohls zurückgewiesen werden. Darüber hinaus sind selbstverständlich gewisse wirtschaftspolitische Lenkungsmaßnahmen seitens der Einwanderungsländer zulässig, und zwar nicht nur in ihrem eigenen Interesse, sondern auch im Interesse der Einwanderer selbst, um diesen auch tatsächlich die Möglichkeit einer wirtschaftlichen Existenz zu geben. Bei diesen wirtschaftlichen Lenkungsmaßnahmen kommt es aber entscheidend auf Art und Ausmaß an. Gegenwärtig werden diese wirtschaftlichen Lenkungsmaßnahmen in einer Weise angewandt, die praktisch weitgehend die Einwanderungsfreiheit aufhebt und dadurch nicht nur das Völkergemeinwohl, sondern auch das wahre Gemeinwohl der Einwanderungsländer gefährdet. In der Wirtschaftswissenschaft der westlichen Welt setzt sich immer mehr die Erkenntnis durch, daß eine protektionistische Wirtschaftspolitik, durch welche sich die Nationalwirtschaften starr voneinander abschließen, zu weltwirtschaftlichen Krisen führt, die auch die nationalen Volkswirtschaften trotz aller protektionistischer Maßnahmen ins Verderben stürzen.

Zu einer solchen gefährlichen protektionistischen Wirtschaftspolitik gehören nicht nur Handels- und Zollpolitik, sondern auch die Arbeitsmarktpolitik

in Form einer übertriebenen Planbewirtschaftung der menschlichen Arbeitskraft, insbesondere durch rigorose Beschränkung des Rechts auf Einwanderung. Aber abgesehen von der Erkenntnis der wirtschaftlichen Gefährlichkeit einer solchen protektionistischen Arbeitsmarktpolitik gewinnt in der Wirtschaftswissenschaft auch immer mehr die Überzeugung Raum, daß eine großzügigere Gestaltung der Einwanderungsmöglichkeiten für zahlreiche Einwanderungsländer zu einer erheblichen Belebung und Verbesserung des nationalen Wohlstandes beitragen kann. Es sei hier nur verwiesen auf die Veröffentlichung von Professor Wilhelm Röpke, vom Universitätsinstitut für internationale Studien in Genf, über „Die Schranken gegen die Einwanderung“. Die Darlegungen von Röpke, auf die ich im Rahmen meines Kurzreferats nicht näher eingehen kann, decken sich in erstaunlicher Weise mit den Untersuchungen des Internationalen Arbeitsamtes, die bereits im Jahre 1931 unter dem Titel „Problem der Arbeitslosigkeit“ erschienen sind.

Aus diesen Untersuchungen sei nur die eine Feststellung zitiert, daß die teilweise oder völlige Unter-
sagung der Einwanderung, auf die Dauer angewandt, ähnlich wie die Unterernährung für den menschlichen Körper, darauf hinausläuft, „den Organismus der Nation blutleer zu machen und altern zu lassen und daß die Gefahr der Arbeitslosigkeit, die man sich vornimmt zu bekämpfen, im Grunde verstärkt wird. Diese von nicht-katholischer Seite getroffenen Feststellungen sind eine wirkungsvolle Unterstreich-
ung der Worte, die Papst Pius XII. über das falsch aufgefaßte und falsch angewandte Gemeinwohl gesprochen hat. Auch in den Einwanderungsländern setzt sich, insbesondere in katholischen Kreisen, immer mehr die Erkenntnis durch, daß eine Aufhebung der jetzt noch bestehenden Schranken gegen die Einwanderung nicht nur eine Forderung des christlichen Sittengesetzes, sondern auch eine praktische Notwendigkeit zur Hebung des Wohlstandes in der Völkergemeinschaft und vor allem auch in den Einwanderungsländern selbst darstellt. Das beweisen die Hirtenbriefe des australischen Episkopats „Nahrung oder Hunger“ aus dem Jahre 1952 und „Land ohne Menschen“ aus dem Jahre 1953, sowie die Entschlüsse verschiedener katholischer Kongresse in latein-amerikanischen Ländern und in den USA. Das Problem der Aus- und Einwanderung ist seinem Wesen nach ein internationales Problem und kann daher nur im Rahmen der internationalen Politik gelöst werden. Der Weg zur Lösung wird den Katholiken durch die naturrechtlichen Prinzipien der christlichen Staats- und Gesellschaftslehre gewiesen. Aufgabe der Christen ist es dafür zu sorgen, daß diese Prinzipien des Naturrechts auch bei der Gestaltung des positiven nationalen und internationalen Rechts ihre Berücksichtigung finden.

Aber wir Christen oder gar wir Katholiken leben

nicht allein auf dieser Welt und sind auf die Zusammenarbeit mit noch nicht oder nicht mehr christlichen Menschen und Völkern angewiesen. Hier bietet sich das Naturrecht als die einzig tragfähige Grundlage einer Zusammenarbeit zwischen Christen und Nichtchristen an, da jeder Mensch nach den Worten des hl. Augustinus eine anima naturaliter christiana besitzt und grundsätzlich durch die ihm von Gott verliehene natürliche Vernunft in der Lage ist, auch für die Gestaltung des politischen Lebens im innerstaatlichen und im zwischenstaatlichen Bereich objektive Werte und Unwerte zu erkennen und zu unterscheiden. So geht die Menschenrechtscharta der Vereinten Nationen, ohne jede Bezugnahme auf christliche Wertvorstellungen, von einem Menschenbild aus, das unserem christlichen Menschenbild durchaus entspricht, wenn sie in Artikel 1 erklärt: „Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.“ In den Artikeln 13 und 14 zieht die Menschenrechtscharta der Vereinten Nationen für die Frage der Freizügigkeit und der Aus- und Einwanderung auch bereits wichtige Konsequenzen aus dem menschlichen Grundrecht auf Freiheit, indem folgendes bestimmt wird: „Jedermann hat das Recht auf Freizügigkeit und Niederlassung innerhalb eines jeden Staates. Jedermann hat das Recht, jedes beliebige Land, auch sein eigenes, zu verlassen und in dieses zurückzukehren. Jedermann hat das Recht, in anderen Ländern Zuflucht vor Verfolgung zu suchen und Asyl zu finden. Wer wegen eines Verstoßes gegen das gemeine Strafrecht oder wegen einer gegen die Ziele und Grundsätze der Vereinten Nationen gerichteten Handlung verfolgt wird, kann sich auf dieses Recht nicht berufen.“

So wertvoll diese Bestimmungen sind, so entsprechen sie jedoch keineswegs in vollem Umfange den Forderungen der christlichen Lehre und des Naturrechts, weil sie das Recht auf Einwanderung lediglich auf das Asylrecht für politisch Verfolgte beschränken. Auch der Entwurf eines Vertrages über die zivilen und politischen Rechte, der eine Konkretisierung und Ergänzung der Menschenrechtscharta bringen soll, sieht keine Erweiterung des Einwanderungsrechts gegenüber dem Wortlaut der Menschenrechtscharta vor, sondern vielleicht sogar eine gewisse Einengung. Angesichts dieser Situation in der Ebene des positiven internationalen Rechts ist es die Gewissenspflicht aller Christen, sich im Rahmen ihrer politischen Wirkungsmöglichkeiten dafür einzusetzen, daß in der zukünftigen internationalen Rechtsbildung die Forderungen des Naturrechts in vollem Umfange verwirklicht werden, damit die Ideen der Freiheit des Menschen und der Solidarität der Völker echte juristische und politische Realitäten werden.

Population and Emigration Problems in Japan

by His Excellency SUEMASA OKAMOTO

Japanese Ambassador to the Netherlands.

Your Excellencies, Right Reverend, Very Reverend and Reverend Fathers, my Friends,

It is a great honour for me, a diplomat as well as a Catholic layman, to be with you at this meeting of the International Catholic Migration Congress and to speak on the subject of "Population and Emigration Problems in Japan." If the occupation years since the war have made one thing clear that one thing would seem to be that Japan does have a population problem. General MacArthur vouches for this.

Most of you know Japan as a country in the Far East generally represented by Fujiyama and by some scenic beauty. With a total area of 368,303 square kilometers, Japan is a little larger than Italy. It has a population of 88,000,000 on May 1, 1954. Population density in Japan is about 239 persons per square kilometer. This is greater than the 207 per one square kilometer ratio in England in 1950, but less than the 283 in Belgium and 300 in the Netherlands.

However, in Japan about 45 percent of the employed population are engaged in agriculture, and by reason of mountainous topographical conditions only one-sixth of the entire area of Japan is arable. As a result, each square kilometer of cultivable land in Japan must support 1,700 persons. Furthermore, the areas of forests and fields which can be practically utilized are of such a nature as to severely restrict the extent of their exploitation.

On the basis of these statistics, it is apparent that although other countries have greater population density than Japan, her population pressure is probably as great, if not greater than that in these countries.

On November 1, 1945, two and a half months after the end of the war, Japan's population was about 72,000,000. In the following five years up to October 1, 1950, the population increased by 11,200,000, an increase which equals the total population of the Netherlands. The average yearly increase of 2,000,000 is in itself the equal of the population of Uruguay.

When the war ended, a large group of Japanese had to be repatriated from the Asiatic mainland, and this wholesale repatriation of overseas Japanese played a major role in the postwar increase of population in Japan. The total number of Japanese who were

repatriated to Japan in the five year period including demobilized soldiers, was 6,250,000. During the same period about 1,200,000 foreign nationals were repatriated to their own countries. The balance of the huge repatriation to Japan less the total of departures by foreign residents to their respective countries represented 45 percent of the 11,200,000 increase of population during the 1945-1950 period. Thus, the number of Japanese repatriated to Japan after the war was the major factor for the sharp increase of population, but since 1951, repatriation has fallen to a very small figure, the future increase in Japan's population will be almost wholly from natural increase.

At this point I must dwell upon the birth rate and the death rate and the rate of natural increase in Japan's population. Taking the figures of 1933-1937, that is five years of pre-war period, the average birth rate was 30.8%, the average death rate was 17.4%, and the average rate of natural increase was 13.4%. During the years from 1920 to 1937, Japan had already experienced a trend of decreasing birth rates, but this trend has become more conspicuous after the war and especially since the year 1950 it began to register a greater drop. Japan's birth rate of 23.4% in 1952 reached almost the same level as that registered in the United States, the Netherlands, Australia, New Zealand and other countries.

That the birth rate in Japan fell sharply in the years after 1950 indicates that the factors which had given rise to the so-called baby boom soon after the war had generally lost their immediate effect. In addition, the practice of birth control gradually increased its effect on the national birth rate.

Here I must touch upon the unfortunate practice of birth control in Japan as a measure of controlling the increase of population. It was shortly before the outbreak of the war that the practice of birth control began to be adopted by urban families, particularly by families of salary workers and of the intellectual class. The postwar deterioration of the standards of living stimulated a further adoption of birth control. One phenomenon was the tremendous increase in the number of induced abortions. In the record of fetal deaths in Japan, both natural fetal deaths and induced abortions were included in the statistics of fetal deaths legally reported as still births of fetus at least four months old.

The rate of fetal deaths rose sharply in the years

after 1948. In particular, attention should be given to the facts that in 1948 about 22 percent of the fetal deaths were the result of induced abortions and that in 1951 and 1952 over one-half or, to be specific, 54 percent of fetal deaths were the result of induced abortions.

In 1946 the Japanese Government took the step of declaring, from the viewpoint of public health, that since induced abortions had an adverse affect on the health of mothers, such ill effects should be averted by the adoption of the use of contraceptives, and thus it took an active attitude toward preventing conception. In this way the Government fixed a policy intended to advance the welfare and quality of the people. The Government took this action partly as a population policy, but also as an effort aimed at the protection of mothers and from the viewpoint of public health.

In 1951 the Welfare Ministry established a Contraception Propagation Council composed of 19 members, and on the basis of its findings the Ministry adopted in 1952 the outline of the propagation and practice of contraception and details of such a program. How effectively they are now limiting Japan's birth rate can only be estimated. The figure usually given is "over one million baby deaths by legalized abortion annually."

Japan's death rate for the years following 1920 was one of a definite trend downward and even the unparalleled lowering of the national standard of living immediately after the war's end failed to halt this trend. From 1947 onward the national death rate dropped sharply until in 1952 it was only 9 percent in contrast to the 17 percent recorded in prewar years. While improvements were registered in the health of males and females of all ages, the most outstanding gains were made in reducing the mortality rate among infants and children and also in the death from tuberculosis among adolescent boys and girls. As a result, the life expectancy of the Japanese at birth was greatly increased. In the prewar years of 1933-1936, the average life expectancy of a Japanese at birth was 48 years. According to the abridged life table prepared by the Institute of Population Problems of the Welfare Ministry, life expectancy has increased to about 61 years. Thus, within a relatively very short period of time, the expected life span of the Japanese had been extended by 13 years.

With the rise of the birth rate immediately after the war and the drop in the mortality rate, the rate of natural population increase was greatly accelerated. However, from 1950 onwards, the sharp pace of increase of the birth rate was reduced, and the natural increase rate gradually settled down. This trend has become clear in recent years.

On this basis of the vital statistics as I have explained thus far, it is possible to make a clearer estimate of

the future development of the population in Japan. In a report submitted to the Population Association of Japan in 1952, Japanese experts made a forecast of Japan's future population. They estimated that the Japanese population will exceed 100,000,000 in 1985 and reach its estimated peak of 107,000,000 in 1990. Subsequently there will be a steady decrease in the size of population.

It is evident that this forecast creates the important question of how the population increase of the future will be utilized in Japan.

It is but natural that Japan places a great importance on emigration as a partial solution of the pressure of the increase of population. It was about the year 1885 that Japanese first began to migrate to the Hawaiian Islands and to the Western part of the United States in response to the labor demand in those areas. The largest number of Japanese ever to migrate to the United States in one year was reached in 1900 when 10,562 persons went there, while for Hawaii the largest number (30,393) was reached in 1906. This movement stirred up a wave of criticism with the result that further immigration to these areas was barred by the so-called Gentlemen's Agreement in 1907. Thereafter, the tide of emigration shifted towards South America, and, notably, to Brazil where there were many opportunities for work on the coffee plantations. By 1930, the total number of Japanese, living in North and South Americas was about 400,000 which means that Japanese emigrants to those areas averaged a little less than 10,000 a year for the 45 year period from 1885 to 1930.

By contrast, migration to various Asiatic regions developed much more rapidly. Beginning in Formosa in 1895 and in Korea, Saghalien and the South Manchurian Railway zone in 1907, the migration movement developed so rapidly that the number of Japanese, living in these areas totalled 1,300,000 in 1930. The average increase was thus about 45,000 a year. Since standards of living were lower in these areas than in Japan, various inducements had to be offered to persuade people to go there. To meet the requirements for large-scale development, capital, technique and management was needed and as a result of this condition, the emigrants to these areas also differed from the laborers who had gone to the Americas.

Though migration to the overseas countries had been relatively meagre, an anti-Japanese immigration trend made itself felt about 1930. At home, Japan found the situation complicated by the presence of about 2,000,000 unemployed workers, and it was in this setting that the Manchurian Incident took place in 1931. Thereafter there was a strong flow of capital into Manchuria and the Government did what it could to encourage migration to that area with the result that Japanese residents there increased by

about 700,000 in the next nine years. About 300,000 Japanese also migrated to China proper during the four years that followed upon the Marco Polo Bridge Incident in China in 1937. The former Japanese territories, where large-scale developments were under way, also witnessed an increase of about 500,000 Japanese residents during the ten years from 1930 to 1940. Migration to the several Asiatic areas thus amounted to about 150,000 a year for the ten years prior to World War II as compared with only 10,000 to the Americas.

It is commonly said, of course, that migration will not solve the population problem of a people with a high birth rate since added births quickly fill the void left by emigrants. It should be noted however, that the birth rate in Japan declined since 1930 as it did in many of the advanced countries around the globe. This decline has been attributed to various causes, such as belated marriages, urbanization of the population, lessened fertility and artificial birth control. Emigration probably had little to do with the declining birth rate, but it would certainly seem that it lessened population pressure in Japan.

THE POST WAR PICTURE

More than three million Japanese were repatriated from the former territories and various places in Asia and had to abandon their fortunes, the fruits of years or decades of toil. This procedure, of course, meant terrific hardships for the repatriates, but it was critically serious also for the Japanese economy which had now to provide for these three million impoverished people in the already over-populated home islands. (From the numerical point of view, the number of the 3,000,000 repatriated corresponds to the total of the 2,000,000 war dead, more than 200,000 civilians killed in air raids and 700,000 Koreans evacuated from Japan since the end of the war. But those repatriated, before, it should be noted, did help their relatives and friends by sending money and goods.) Since most of them were of working age, jobs had to be found for them and that at a time when five million demobilized men were also looking for jobs. Most of them had to depend for their living on make-shift employment with relatives or friends on a farm, in small scale industries or in some kind of business. Strictly, however, and in accordance with normal standards, they still belong to that vast army of the unemployed which is estimated at four millions out of 38,000,000 workers. We must remember, too, that between 600,000 and 700,000 young people arrive at the working age every year. Under the circumstances, Japanese industry is forced, for all practical purposes, to employ many supernumerary workers with the result that wages, on the one hand, are depressed, while costs of production and prices for finished goods are raised. It need hardly be said that Japan is in too precarious

a condition economically to solve the problem of this latent unemployment, involving as it does 4,000,000 workers. She must now import about one-third of her food supply (about 4,000,000 tons annually) as well as much of the raw material used in her industries and she lacks the funds needed for the modernization of her obsolete and damaged industrial equipment.

Though the birth rate has been declining in recent years, it will be nearly twenty years before the results of this trend will be felt in the field of employment and meanwhile the death rate is also going down. Jobs will have to be found, too, for the 600,000 or 700,000 young workers who come of age each year, during the decades to come. Aside from emigration, therefore, there seems to be no other solution for the tense problem of population pressure. Unfortunately, Japan is not able to solve the emigration problem by herself, and even though countries could be found which would admit large numbers of Japanese immigrants, the Japanese economy would find it difficult to meet the financial, transportation and other difficulties involved.

So far as post-war emigration is concerned, it must be pointed out that only about 18,000 Japanese have been able to migrate during this period. Included among these are 11,000 mostly American born Japanese or war-brides who went to the United States and 7,000 who were enabled to migrate to South America. Of the latter group, a total of 1,471 were helped by Government funds to go to Brazil while 2,800 others were helped by Japanese already in Brazil and an additional 2,600 were helped by Japanese in Argentina to go to those respective countries.

FUTURE PROSPECTS FOR EMIGRATION

Migration for Economic Reasons

The region which seems most suitable and hopeful for the Japanese emigrant is South America, especially Brazil and Argentina. One of the reasons is that present day emigrants to those countries could look for assistance to the earlier Japanese immigrants who numbered 202,514 in 1940 in Brazil and 7,095 at that time in Argentina.

Recently the Brazilian Government has given permission for 5,000 Japanese families to settle in the undeveloped Amazon area within the next five years while 4,000 other families are to be admitted to the undeveloped areas of central Brazil within the next seven years. In addition to these special arrangements, Brazil also grants Japan a regular annual quota of 2,849 immigrants annually. Paraguay is allowing 150 Japanese families to settle in that country and it is hoped that Argentina will accept at least 1,000 Japanese every year. It is said that

Bolivia is also ready to permit large-scale Japanese immigration.

Since South America is so far removed from Japan, emigration to those countries is an expensive venture. While Japanese emigration to Brazil was at its peak in 1933 and 1934 ten ships made twenty trips and transported 23,000 emigrants who were subsidized by the Japanese government which also provided them with hostels and temporary quarters in the new colony.

Problems of the Japanese emigrant

One of the problems confronting the Japanese emigrant is that of language study. Since the various languages of Europe are more or less related, emigrants from that area find less difficulty in learning the language of their new homes in the West. The Japanese language, however, is of a completely different origin and Japanese above their teens find it very difficult to learn a western language. Another difficulty is derived from traditional habits and social customs which are vastly different in Japan from those in the West. Lack of a common language and the differences in culture makes it difficult for the Japanese to adapt themselves, lead easily to misunderstandings, and often causes the Japanese to stick together rather than to mingle with the non-Japanese. Unfortunately this has led to much criticism of the Japanese who are said to be "unassimilable" or "controlled by the policies of their mother country." These criticisms were, to some extent, at least, unsympathetic and undeserved. The Japanese are, after all, not basically different from other races and the only difference is that it takes them somewhat longer than it does others to adapt themselves in the matter of languages and customs.

A third difficulty has to do with religion. For future emigrants to South America, it is highly desirable that they should study the Catholic religion, and the ideal would be for them to embrace that religion once they are convinced of its truth. Catholic laymen's organizations in Japan should therefore make representations to this effect to their Government. In this connection, we might also ponder the possibility of establishing a small experimental colony to be organized under the auspices of the Catholic authorities of the receiving country and of Japan. This might prove to be of great help, not only to the emigrants but also to the cause of world peace. It should be noted, in passing that the "nisei" and "sanseis" in Brazil are embracing Catholicism in increasing numbers although their faith is thought in some quarters to be doubtful.

Migration for Social Reasons

Over-population and unemployment both in the rural areas and in the cities has brought it about that the younger generation is faced with a gloomy and

depressing future. Those who are possessed of outstanding ability can, of course, face competition but the majority either stagnate because of frustration or become socially harmful by joining leftist movements, the most dangerous of which is communism. Emigration, if permitted, even on a small scale, would do much to counter these evils since the young people could still hope for an opening where earnestness and hard work would guarantee their future. It would also be far easier for Japan as a whole to maintain her place among the free nations if all of her towns and villages could see a few of their people emigrating to some foreign country each year. Emigration would certainly be one of the best ways of combatting communism in Japan.

Migration for the Development of Undeveloped Areas in Asia

Japan is an integral part of Asia. It should, therefore, be a natural and logical thing for her to send emigrants to cooperate in the development of undeveloped areas in this region.

Unfortunately, the ill-will generated by the Japanese army during the war years has not yet been erased. Prescinding from that question, it can be said that from the viewpoint of geography, climate, natural surroundings, food, culture, etc., the Japanese are well adapted socially, culturally, and physically, and are well equipped technically to undertake development work in Asia. They succeeded in a relatively short time in beginning great developments in Formosa, Korea, Sough Saghalien and Manchuria where no less than three million of them had established themselves. In this way they not only relieved the population pressure of Japan but, what is more important, they succeeded in raising the standards of living for the original inhabitants of those areas. Some 30 million Chinese people emigrated from Shantung and other parts of China and found a livelihood in Manchuria during the years of Japan's greatest activity there. There were unquestionably some undesirables among the Japanese residents of those areas, men who were possessed of a superiority complex, but it can still be said that, by and large, the record made by the Japanese for themselves by working for genuine progress and development is one that could well be imitated in these areas.

World peace and world economic prosperity depend on the balanced increase of production and on the enlargement of markets among the nations. For the prosperity of international trade it is necessary that all parties concerned should share proportionately in the benefits thereof. For this reason also, there should be a suitable balance between every country's capacity for production and its standard of living. That means, too, that the distribution and utilisation of resources, capital and the efficiency of labour should be more fully equalized in the international

sphere. In order to raise the productivity of labour and standards of living in the various sections of Asia, surplus capital and technical skill should be introduced in order to work together with local labour. Unless this is done, the productivity and standard of living in the various regions cannot be raised.

There are also large undeveloped areas in Asia where hard work and a certain amount of agricultural or technical skill could make large areas habitable even without the help of large-scale investment. While developments such as suggested above are needed throughout the world, they seem particularly necessary in the Far East, and here, it is felt, Japanese emigrants, chosen for their technical or managerial ability, could render sterling service. If their services were accepted, their departure from Japan would also help to solve Japan's critical population problem.

CONCLUSION

Japan to-day is again confined to the same area she possessed at the time when she opened her doors to the world a hundred years ago. Her present problems can be summarized as follows.

Each year some six or seven hundred thousand young people reach the working age and have to be provided with jobs.

Three million Japanese were repatriated from various parts of the Far East after the war after losing what they had gained by years or decades of work.

With regard to emigration, therefore, Japan should endeavour to:

a. Promote emigration as far as possible.

b. Keep in close contact with the various international emigration organs and ask their help and cooperation.

c. Seek international guarantees for the fundamental rights of man irrespective of race or nationality and equal treatment for emigrants. Elimination of unequal treatment in this respect would do much to ease tension and the oppressive sense of over-population.

d. Seek international support for some scheme for the development of the undeveloped areas in Asia and provide suitable emigrants to cooperate in such a work of development.

To-day our world is dominated by fear. Why should we fear unless our consciences trouble us? Where have we failed in the past that we give such weight to the threat of atheistic communism? Certainly the social principles enunciated over the years by the Popes are sound. "The goods of this world are created by God for all men." Territory and raw materials do exist in abundance for all. To eliminate the scourge of fear in the world to-day we need but apply courageously the just principles so clearly enunciated by the Popes, to practice diligently the golden rule and rule of justice individually and among nations. No one wants war. No one wants communism. War and communism feed on injustices allowed to grow rampant. Christianity is not dead, it needs to be put into practice and if it is practised internationally I venture to prophecy that it will sweep away all fear — and communism too. So long as even one country is over-populated, under-population anywhere in the world must be looked upon as a sin against society and an insupportable luxury.

Le Problème des Réfugiés Vietnamiens

par Rév. Père GEORGES DE ROCHCAU

(Secours Catholique, Paris)

SITUATION DANS LE NORD VIETNAM

Catégories de réfugiés

POUR BIEN COMPRENDRE LE PROBLÈME, IL FAUT distinguer 3 catégories principales de réfugiés:

1. Les militaires vietnamiens et leurs familles qui sont évacués d'office sur le Sud ou le Centre Vietnam et conservent leur statut militaire.

2. Les commerçants, fonctionnaires: familles de situation moyenne ou aisée, résidant à Hanoi, à Haiduong, à Haiphong.

3. Les paysans des villages du Delta, ainsi que les familles d'artisans ou de maraîchers des centres urbains.

Modes de départ

Les réfugiés de la 1ère catégorie sont évacués collectivement avec les bagages qu'ils avaient dans les camps du Nord Vietnam.

Les évacués de la 2ème catégorie partent par familles, parfois à leur propre compte, après avoir réalisé le maximum de leurs biens. Beaucoup parmi eux



Un réfugié vietnamien est embarqué pendant sa fuite. Il porte le peu de biens qui lui sont restés — A soldier helps a Vietnamese refugee to embark during his flight. He is carrying the few personal belongings, which he has been able to retain — Ein Vietnamflüchtling wird während seiner Flucht eingeschifft. Er trägt die spärliche Habe, die ihm noch geblieben ist.

s'installent provisoirement dans le secteur d'Haiphong, ce qui leur laisse encore près de 9 mois pour quitter le Nord Vietnam.

Les évacués de la 3ème catégorie partent en groupes, le plus souvent par villages ou par chrétientés.

Ceux qui arrivent des secteurs passés sous le contrôle du Viet-minh, du fait de l'évacuation des Evêchés ou par suite des Accords de Genève n'ont, en général, avec eux, que quelques kilogrammes de bagages.

Ceux qui résident dans les Secteurs d'Hanoi, d'Haiduong et d'Haiphong liquident à vil prix tout ce qu'ils ne peuvent emporter.

Motifs des départs

a. Les évacués de la première catégorie partent parce que le chef de famille est transféré dans le Centre

ou le Sud Vietnam où se fait le regroupement de l'armée.

b. Les évacués de la 2ème catégorie craignent soit la mainmise des autorités du Viet-minh sur leurs biens, soit des poursuites pour collaboration avec les autorités françaises et vietnamiennes.

Beaucoup hésitent encore sur ce qu'ils doivent faire. Une installation provisoire à Haiphong leur donne la possibilité d'attendre en sécurité et d'observer l'attitude des autorités du Viet-minh envers ceux qui sont restés à Hanoi ou à Haiduong.

c. Les évacués de la 3ème catégorie n'ont économiquement rien à perdre sous le régime du Viet-minh. Ils partent parce qu'ils savent par oui-dire, ou par expérience personnelle, que les autorités du Viet-minh ne leur permettront pas de pratiquer librement la foi chrétienne.

A quelques exceptions près, la totalité des réfugiés de cette dernière catégorie sont chrétiens. Seules, les menaces du Viet-minh, la crainte des obstacles qu'ils trouveront sur la route avant d'arriver dans le secteur franco-vietnamien, et la crainte de représailles, s'ils sont obligés de revenir sur leurs pas, empêchent des centaines de milliers de chrétiens du Nord Vietnam de se joindre aux évacués.

Evaluation du nombre de personnes à évacuer

Il est impossible de donner un nombre exact.

En effet:

1. Beaucoup de réfugiés installés dans le périmètre franco-vietnamien ne se sont pas encore fait inscrire.
2. Un grand nombre de réfugiés arrivent tous les jours de la zone contrôlée par le Viet-minh (de l'ordre d'un millier de personnes par jour au 20 août).
3. D'ici l'évacuation d'Haiphong, cet apport constant de la zone contrôlée par le Viet-minh peut s'accroître.
 - a. si le Viet-minh applique à la lettre la clause des Accords de Genève qui permet le libre choix de la zone d'installation finale;
 - b. si, comme il est à prévoir, le Nord Vietnam connaît une période de famine en raison du retard de la saison des pluies;
 - c. si les autorités du Viet-minh se montrent intolérantes au point de vue religieux.
4. Par contre, le flot venant de la zone contrôlée par le Viet-minh peut tarir:
 - a. si le Viet-minh empêche les départs et que la Commission Internationale ne puisse intervenir efficacement pour que soient observés sur ce point les Accords de Genève;
 - b. si les nouvelles en provenance du Sud et Centre Vietnam sur la vie dans les camps et la réimplantation des évacués sont peu encourageantes;
 - c. si le Viet-minh applique, au moins provisoirement, une politique de tolérance religieuse.
5. Il est possible que beaucoup d'habitants d'Hanoi et d'Haiduong demandent à partir quand approcheront les dates de remise de ces secteurs au Viet-minh (respectivement 10 et 30 octobre 1954).

6. La population de Haiphong, accrue par un apport important de réfugiés urbains en provenance d'Hanoi et de Haiduong, ne songera sérieusement au départ que dans les premiers mois de l'année 1955.

Le chiffre minimum des personnes évacuées ou en cours d'évacuation est de 300.000 (compte tenu de ceux qui ont traversé la ligne du 17^{ème} parallèle et se sont installés dans le Centre Vietnam).

Le chiffre final dépassera certainement de beaucoup ce minimum.

Il est probable que l'on sera arrivé à 300.000 évacués vers le 15 septembre. Or il faut se rappeler que les évacuations resteront possibles jusqu'à la remise de

Haiphong aux autorités du Viet-minh, 300 jours après les Accords de Genève (Mai 1955).

Il paraît peu probable que le total des évacués puisse dépasser 600.000 personnes.

Organisation de l'évacuation

L'évacuation se fait soit par le pont aérien HANOI-SAIGON ou HANOI-NHA-TRANG, soit par voie maritime au départ d'Haiphong.

Au 4 septembre, sur 224.000 réfugiés, évacués du Nord Vietnam: 90.000 avaient été évacués par la voie aérienne et 134.000 par voie maritime.

L'évacuation par voie aérienne est entièrement à la charge du Gouvernement Français avec une dépense de l'ordre de 2 milliards de francs par mois.

L'évacuation par voie maritime se fait soit par bateaux français, soit par bateaux américains: environ 90 bateaux participent à cette opération dont 40 sont américains.

L'évacuation par voie maritime pose des problèmes assez complexes: les réfugiés doivent être dirigés d'Hanoi vers Haiphong par train, hébergés à Haiphong dans un camp qui vient d'être organisé (capacité: 15.000 personnes), embarqués sur des péniches de débarquement pour être transbordés sur des bateaux dans la Baie d'Along. Alors que par voie aérienne, le transfert demande quelques heures, par voie maritime, il demande une moyenne de 5 jours.

La question des bagages est particulièrement difficile: les bagages sont groupés à Haiphong et évacués vers le Sud par des cargos affrétés, au fur et à mesure des possibilités.

On s'efforce, dans la mesure des possibilités de vacciner les réfugiés avant leur départ, d'établir des listes et des fiches d'état-civil qui permettront leur regroupement dans le Sud.

Un représentant de la STEM (relevant de la FAO) est détaché à Haiphong pour faciliter les opérations de transfert.

VI. L'encombrement dans les Centres d'Hanoi, de Haiduong et d'Haiphong, ainsi que les conditions très primitives d'hébergement créent des risques sérieux d'épidémies parmi les réfugiés.

VII. Pendant la période d'évacuation, les réfugiés reçoivent du riz, des poissons secs et quelques aliments en complément qu'ils préparent eux-mêmes.

En général il n'y a pas de gros problèmes pour ces questions d'alimentation.

SITUATION DANS LE CENTRE VIETNAM

1. Les réfugiés qui se trouvaient dans la région située au Nord du 17^{ème} parallèle — en particulier à Dong-Hoi — (comprenant d'ailleurs beaucoup de réfugiés de la région de Vinh qui s'étaient repliés sur Dong-Hoi il y a quelques années), ont été évacués au Sud du 17^{ème} parallèle à Quang-Tri, à Hué et à

Tourane, dans des conditions satisfaisantes. La plupart de ces réfugiés ont pu emmener leurs biens, en particulier les barques de pêche qui leur permettront aisément de reprendre leur métier de pêcheurs dans les régions où ils sont en vue de réinstallation.

2. Le total des évacués est de 37.834 personnes. 200 catholiques seulement ont demandé à rester sur place.

3. Au 1er Septembre une fraction importante de ces réfugiés était en voie de réinstallation à Quang-Tri à Hué, à Lang-Cô (entre Hué et Tourane), à Tourane et à Faifo.

La majorité des villages a déjà trouvé un emplacement pour s'établir soit à proximité de la mer pour les pêcheurs, soit à proximité des villes pour les artisans et les marchands. En particulier à Tourane, la municipalité fait construire des paillotes collectives qui sont mises à la disposition des réfugiés les plus pauvres, en particulier des veuves. Les autres réfugiés, pour le moment, campent sur le terrain, dans des tentes, en attendant les crédits qui doivent être attribués par le Gouvernement à chaque famille, (4.000 piastres ou 40.000 Frs) pour leur permettre la construction de paillotes individuelles. La lenteur dans le déblocage des crédits retarde sérieusement l'installation définitive.

4. Toute cette organisation des villages repose essentiellement sur les prêtres vietnamiens ou français qui ont accompagné les réfugiés dans leur exode.

5. A l'heure actuelle il ne vient pratiquement plus de réfugiés à travers la nouvelle frontière du 17ème parallèle.

6. Dans l'ensemble, la situation du Centre Vietnam est assez satisfaisante.

SITUATION DANS LE SUD VIETNAM

1. Le Sud Vietnam se trouve devant un double problème:

- a. celui de l'hébergement provisoire des réfugiés,
- b. celui de la réinstallation définitive.

2. Le Gouvernement vietnamien, malgré toute sa bonne volonté, se trouve très nettement dépassé par les événements et le travail est fait essentiellement par les Comités catholiques qui se sont formés dans le Sud pour essayer de trouver une solution au problème.

3. Ces Comités sont au nombre de 2:

- a. Le Comité d'Aide aux Réfugiés du Nord Vietnam dirigé par le Père Jean Baptiste VUI, Vicaire de la Cathédrale de Saigon qui s'occupe de l'accueil et de l'hébergement provisoire des réfugiés.
- b. Le Comité de Mgr. Pham-ngoc-Chi, Evêque de Bui-Chu (Nord Vietnam) qui s'occupe plus spécialement de la réinstallation définitive.

1. Dès leur arrivée, les réfugiés sont dirigés vers les Centres d'hébergement dont les installations sont souvent fort primitives.

Ces Centres sont: soit des camps de toile, en particulier au Cap St-Jacques (capacité actuelle: 15.000 personnes), soit les Ecoles de Saigon (ce qui pose un problème sérieux puisque la rentrée scolaire est en principe fixée au 15 Septembre), soit des locaux divers dont peut disposer le Gouvernement.

A l'heure actuelle, on cherche à diriger le plus grand nombre possible de réfugiés vers les régions environnant Saigon mais il semble que le Gouvernement ne sache pas toujours très bien où sont les réfugiés. Le problème devient chaque jour plus difficile puisque les réfugiés continuent à arriver à une cadence de 6 à 8.000 par jour.

2. Entretien des réfugiés. — Le Gouvernement remet à chaque réfugié une somme de 12 piastres par jour (enfants compris). Cette somme leur permet de se procurer la nourriture dont ils ont besoin. En fait, beaucoup ne dépensent que 6 à 7 piastres pour la nourriture.

3. Contrôle médical. — Une infirmière vietnamienne est attachée à chaque camp et prend soin, dans la mesure du possible, des réfugiés qui y sont hébergés. Les cas graves sont évacués sur les hôpitaux.

4. L'entassement des réfugiés dans les locaux provisoires est absolument inimaginable. Dans une petite maison mise à la disposition des Rédemptoristes canadiens par une chrétienne vietnamienne, il y avait au 7 septembre 580 réfugiés. Certaines Ecoles en hébergent jusqu'à 3.000.

La situation est rendue plus difficile du fait que septembre est à Saigon la saison des pluies.

5. Rôle du Comité du Père Vui. — Le Comité, organisé par le Père Vui, a des délégués dans chaque camp; il fait le nécessaire pour que les sommes de l'aide gouvernementale soient remises; en outre, il fait visiter les camps par des médecins bénévoles.

Son rôle est indispensable. Il y a quelques jours, il a pu ainsi trouver un groupe de 8.000 réfugiés qui n'avaient reçu ni argent ni nourriture depuis 3 jours. Sur l'initiative de Mgr. HARNETT, délégué du N.C.W.C., le Gouvernement vietnamien a ouvert des crédits au Comité du Père Vui pour lui permettre de faire des distributions en nature et en argent aux réfugiés qui, par suite des difficultés techniques que pose cet hébergement, n'auraient pas reçu les sommes auxquelles ils ont droit.

REIMPLANTATION DES REFUGIES

1. En principe, la réimplantation ne devrait pas poser de problèmes difficiles: le Sud est beaucoup moins peuplé que le Nord; les terres libres ou abandonnées y sont fort nombreuses.

2. En pratique, les difficultés sont nombreuses:
 - a. parce qu'une grande partie de la Zone Sud est soit au mains du Viet-minh (zones de regroupement) soit aux mains de généraux plus ou moins indépendants du Gouvernement Central;
 - b. parce que le Gouvernement vietnamien manque du matériel lourd nécessaire pour défricher très rapidement les régions boisées où les réfugiés pourraient s'installer.
 3. Rôle du Comité de Mgr. Chi
 - a. Mgr. Chi a, à sa disposition, un grand nombre de prêtres, soit de son diocèse, soit détachés par leurs Evêques pour le seconder dans son travail de réimplantation. Leur rôle consiste essentiellement à faire un recensement des terres disponibles et y transporter leurs villages et leurs paroisses.
 - b. Malgré leur dévouement, ces prêtres, et Mgr. Chi lui-même, manquent d'expérience dans ces problèmes qui sont absolument nouveaux pour eux.
 - c. A l'heure actuelle Mgr. Chi s'oriente spécialement sur la région de Bien-Hoa (à 30 kms au Nord de Saigon) où il espère réinstaller une trentaine de milliers de réfugiés.
 - d. Lors de la visite que j'ai faite à Bien-Hoa en compagnie de Mgr. Chi, le 2 septembre, un nombre important de maisons étaient déjà construites, en utilisant comme main-d'oeuvre, les réfugiés eux-mêmes. Il est probable que dans le courant du mois de septembre, une quinzaine de milliers de réfugiés pourront y être installés et commencer à y cultiver la terre.
 4. Sur l'instigation du Rev. Père Marquis, Supérieur des Rédemptoristes de Saigon et de Mgr. Harnett, le Gouvernement a accordé au Comité de Mgr. Chi, à titre d'avance, les crédits suffisants pour la construction des logements définitifs.
 5. Les plantations de caoutchouc acceptent de recevoir immédiatement 20 à 25.000 réfugiés dans de très bonnes conditions. Le recrutement de la main-d'oeuvre des plantations ayant été pratiquement arrêté pendant la guerre, un certain nombre de villages construits sur les terrains des plantations sont actuellement disponibles. Ces villages sont fort bien aménagés avec maisons individuelles de briques pour les familles de travailleurs, infirmeries, écoles, jardins d'enfants, coopératives, établissements de douches, lavoirs, etc. . .
- En général, au Vietnam, en raison d'abus passés, les plantations ont très mauvaise presse et les prêtres sont assez opposés à l'idée d'y installer les évacués. J'ai pu me rendre compte personnellement que ces critiques étaient injustifiées à l'heure actuelle et j'ai eu une longue conversation à ce sujet avec Mgr. Chi, lui conseillant d'étudier personnellement le problème, afin de permettre une réinstallation rapide d'un nombre important de réfugiés. Mgr. Chi se rend fort bien compte que les moyens dont il dispose ne lui permettent pas de réinstaller tous les réfugiés et il

me paraît tout disposé à étudier de près la question de la réinstallation dans les plantations. Il faut remarquer en particulier qu'à l'heure actuelle les plantations sont prêtes à recevoir les réfugiés sans contrat, laissant ainsi aux travailleurs toute possibilité de quitter la plantation s'ils le désirent. Autrefois, les plantations faisaient venir des tonkinois, mais demandaient un contrat de 3 ans, couvrant ainsi les frais de transport du travailleur et de sa famille. Avant mon départ, j'ai exposé à Mgr. Harnett le résultat de mes observations et il m'a promis de faire le nécessaire pour décider Mgr. Chi à utiliser cette possibilité immédiate et très satisfaisante de réinstaller un minimum de 25.000 évacués.

CONCLUSION

Le problème des évacués du Vietnam est relativement facile à résoudre. Il présente, en effet, certaines conditions favorables que l'on ne trouvait pas dans les autres mouvements de population survenus depuis la guerre.

Ces conditions favorables sont les suivantes:

- a. les réfugiés restent dans leur pays;
- b. les terres disponibles ne manquent pas et le Sud peut facilement absorber un supplément de population de l'ordre de 500.000 personnes;
- c. grâce à l'aide française et américaine, les crédits sont suffisants pour permettre une réinstallation des réfugiés dans des conditions convenables.

Les difficultés sont de deux ordres:

1. Le besoin immédiat des évacués qui n'ont, en général, rien pu emporter de leurs biens:
 - a. besoins en argent pour faire fonctionner les Comités qui s'occupent d'eux;
 - b. besoins en vêtements;
 - c. besoins en médicaments. — Il est très probable que ces médicaments peuvent être obtenus sur place du Service de Santé de l'armée française.
2. Technique de la réimplantation. — Ceux qui s'occupent de la réimplantation sont dans l'obligation de le faire rapidement.

Si les réfugiés sont définitivement réinstallés dans 3 ou 4 mois, l'opération aura été un succès.

Si, par contre, faute d'organisation, les réfugiés continuent à être hébergés pendant des mois dans des conditions très primitives, l'opération se soldera par un échec et des troubles sérieux peuvent être à craindre.

En pratique, pour faciliter les opérations de réinstallation définitive, l'aide la plus efficace qui pourrait être apportée au Vietnam serait l'envoi de quelques techniciens capables de seconder et de conseiller les organismes catholiques existant.

Parmi ces techniciens, il serait nécessaire d'avoir:

- a. Un assistant administratif pour toutes les questions administratives et financières qui se posent aux Comités de Mgr. Chi et du R. P. Vui;

- b. 3 ou 4 hommes compétents pouvant s'installer dans les principales régions de réimplantation pour conseiller les prêtres chargés de l'installation des villages et de la mise en culture des terres.

La misère actuelle des réfugiés pourrait être grandement soulagée par l'envoi:

1. d'argent;
 2. de tentes pour l'hébergement des réfugiés en attendant la construction de leurs maisons;
 3. de tissus très légers de coton, blanc de préférence, pour la confection de vêtements;
 4. de lait condensé, qui peut être livré directement sur place en traitant avec les grosses Compagnies (ex.: Nestlé) qui possèdent des dépôts à Saigon.
- Il faut éviter l'envoi de vêtements (ne convenant

pas au climat et aux habitudes vestimentaires du Vietnam), de lait en poudre (la majorité des réfugiés ne sait pas le préparer) et de nourriture en général (la base de la nourriture vietnamienne étant le riz qui, sur place, coûte environ 1 US \$ les 8 ou 10 kg.). On peut diriger les dons à l'une des trois adresses suivantes:

- a) S. Exc. Mgr. Cassaigne, Vicaire Apostolique, Sud-Vietnam.
- b) Rév. Père Marquis, Supérieur des Rédemptoristes, Saïges, Sud-Vietnam.
- c) Mgr. Joseph Harnett, délégué du NCWC (Catholic Relief Service) c/o Ambassade des Etats Unis, Saigon, Sud-Vietnam.

14

Les Migrations et les Missions

par Dr. EMILE INGLESIS

Secrétaire-Général du Centre de Liaison International entre les Organisations Internationales Catholiques et les Missions

INTRODUCTION

JE SUIS PARTICULIÈREMENT HONORÉ DE PRENDRE LA parole devant ce Congrès d'experts, réunis ici, dans ce suggestif et romantique Château de Bouvigne, pour étudier ensemble, en apportant chacun le fruit de sa propre expérience, un problème que j'appellerai „capital” et qui se pose aujourd'hui plus que jamais, non pas comme un problème quelconque, mais comme „le problème de notre vie contemporaine”.

Il s'agit en effet d'une question humaine, qui embrasse à la fois le côté social, économique et religieux, bref qui intéresse tout l'homme: corps et âme, et qui s'insère par conséquent dans les composantes diverses de son activité.

C'est à cause de l'importance de ce problème, de sa complexité, de son caractère délicat et de la douloureuse urgence avec laquelle il se pose aujourd'hui, que je me sens, d'autre part, inquiet de la responsabilité qui m'incombe, d'avoir accepté d'exposer ici devant vous, même brièvement et dans ses grandes lignes, le sujet qui m'a été proposé de la migration considérée en relation avec les missions.

Développer en effet un thème tel que „Les Migrations et les Missions” c'est, en quelque sorte, mettre en pleine lumière une des plus nobles et des plus grandes oeuvres qu'a entreprises au cours des siècles et qu'entreprend surtout en ce vingtième siècle, l'Eglise. Elle-même, cette Eglise qui est missionnaire de par son institution, sa constitution et le but de son action.

De ce fait, ce discours ne peut prétendre vous présenter d'une manière exhaustive un sujet d'une telle portée et d'une telle complexité. Le temps ne nous le permet pas d'ailleurs, et ce thème pourrait faire l'objet de plusieurs conférences. Je m'efforcerai donc uniquement de mettre en évidence quelques points essentiels qui touchent le binôme: migrations et missions et qu'on pourrait reprendre ensuite utilement dans les discussions des carrefours.

LE TERME „MISSIONS”

Au début de ce discours et à titre même d'introduction, il importe de préciser un des termes de ce binôme „migrations et missions”, dont la signification paraît évoluer peu à peu. Il s'agit, et vous l'aurez deviné, du terme „Missions”.

Ces derniers temps, et surtout après la publication de certains ouvrages tel que „France, pays de Mission?”, on constate une certaine confusion, je dirais même un certain désarroi, en ce qui concerne la signification exacte du concept „missions”. On parle de la mission de Paris, on vient d'établir la mission de France avec prélature „Nullius”; on vient de se poser la question: l'Autriche est-elle un pays de Mission? (R. P. Léopold von Welsersheim S.J. cf. „Stimmen der Zeit”), on emploie le même mot en matière d'assistance technique des Nations Unies. Il importe donc de préciser ce terme, surtout lorsqu'on parle de „pays de missions”. Ceci nous permettra de limiter géographiquement notre présent

discours sur „Les Migrations et les Missions” et d'éviter toute confusion d'idées.

Selon le droit canon (can 252) est appelé „territoire de mission” un territoire dépendant de la S.C. de Propaganda Fide. Et plus précisément, selon le motu proprio „Sancta Dei Ecclesia”, du 25 mars 1938, les territoires dépendant de la S.C. de Propaganda Fide, c'est à dire, les territoires de „missions” sont: certaines régions d'Europe et des Amériques, presque toute l'Afrique, l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Océanie, exception faite pour les Iles Philippines.

Suivant une définition du Cardinal Van Rossum, fils de cette terre bénie de Hollande et dont on vient de célébrer le centenaire, suivant donc une définition de ce grand Cardinal, qui fut Préfet de la S.C. de Propaganda Fide, une chrétienté est appelée „mission” quand elle est obligée d'appeler à son secours le reste de la chrétienté pour constituer son personnel, soit pour s'organiser, soit pour subvenir à l'entretien de son personnel et de ses oeuvres.

Ce n'est pas le cas d'insister sur ce point, car ce serait sortir de notre sujet et entrer dans un autre qui intéresse plus directement les canonistes.

Qu'il me soit permis cependant de relever le contraste qu'on rencontre souvent entre l'état juridique et l'état réel dans certains pays de missions. C'est le cas par exemple de certaines régions d'Afrique et d'Amérique latine, qui, bien qu'elles aient leur propre hiérarchie, sont bien loin de pouvoir se passer de l'aide des chrétientés mieux organisées. Au fond, je crois d'ailleurs que la constitution de la hiérarchie ne signifie pas en soi que la chrétienté dont elle est objet cesse, d'être considérée comme „pays de mission”. De fait la hiérarchie au Japon a été reprise bien avant de l'être en Chine, où se trouvaient pourtant des vicariats arrivés à un degré de développement incomparablement supérieur à celui de presque tous les diocèses du Japon.

En décembre dernier, j'étais en Ouganda, Afrique anglaise, et c'était presque au lendemain de la constitution de la Hiérarchie dans cette région d'Afrique. Eh bien! Tous — et surtout les Evêques — étaient aussi convaincus qu'auparavant, que leurs diocèses avaient toujours besoin de l'aide de l'extérieur.

Pour conclure donc sur ce point et pour éviter de faire un tri bien difficile d'ailleurs, et de considérer un à un les pays de missions, je crois opportun de centrer notre sujet sur l'Afrique et l'Asie. Nous parlerons cependant aussi de l'Amérique latine, non qu'elle soit considérée comme pays de mission dans le sens habituel du mot — quoiqu'elle comprenne plusieurs territoires relevant de la S.C. de Propaganda Fide — mais dans ce sens — et ici la définition du Cardinal van Rossum garde toute sa valeur — que, sous certains aspects de sa situation, cette région réclame des apôtres, clercs ou laïcs, que les vieux

pays chrétiens ont à coeur d'envoyer au clergé et aux populations religieusement moins fortunées.

LE PROBLÈME DES MIGRATIONS

Passant ensuite à l'autre terme du binôme, c.à. d. les migrations, nous ne pouvons pas ne pas sentir une certaine émotion au fond de notre âme. La guerre, la mauvaise répartition de la population sur le globe terrestre, le déséquilibre économique qui s'ensuit avec des conséquences sociales et religieuses bien connues, ont obligé de nombreux individus au cours des siècles, et surtout ces derniers temps, à se déplacer, à abandonner leur pays, leurs traditions pour se diriger, dans la mesure où cela leur a été permis, vers de terres souvent inconnues, vers des „terres sans hommes”, pour trouver la sécurité et le bien-être suffisant.

Telle est la triste situation dans laquelle se trouve une bonne partie de la population de notre terre. Tel a été le problème qui s'est posé au cours des siècles, tel est l'exemple que nous trouvons dans le Nouveau Testament: l'exsul Familia, „image, modèle et soutien de tous les émigrants et pèlerins de tous les temps et de tous les lieux, de tous les exilés, de quelque condition qu'ils soient, qui, chassés par la crainte des persécutions ou par la misère, se voient contraints d'abandonner leur patrie, de quitter leurs chers parents, leurs proches, leurs amis, et de gagner une terre étrangère”.

Aujourd'hui cependant le problème de l'émigration qui se présente sans conteste comme l'unique moyen de résoudre le problème de la surpopulation de notre terre, se pose avec une urgence plus douloureuse que jamais.

S. E. Mgr Montini, dans une lettre au Président de la CICM ne s'exprimait-il pas en ces termes:

„Ce problème si intimement lié au bien-être de tant d'âmes se présente maintenant avec une urgence particulière, à cause de la situation créée dans le domaine industriel et social à la suite de la guerre. Tandis que des raisons de nature politique surtout ne permirent pas dans les années immédiates de l'après-guerre un mouvement de grandes masses d'un pays à l'autre, le moment est arrivé où un grand nombre d'émigrants, non plus seuls, mais accompagnés de leurs familles, doivent trouver un nouveau foyer et un nouveau travail. Il est très évident que ce pressant besoin d'émigration, spécialement si l'on considère la grande proportion de catholiques parmi les réfugiés, les peuples expulsés de leurs territoires et la surpopulation, demande un effort plus intense et des buts plus étendus de la part de l'Eglise.”

C'est donc un problème réel et non pas „académique” que celui de l'émigration. C'est un problème qui intéresse la sécurité et la paix de toute la communauté humaine, de tous les peuples: chrétiens ou non, catholiques ou protestants ou orthodoxes. Il

se pose donc à l'échelle mondiale et, de ce fait, il doit intéresser toutes les nations, tous les gouvernements et l'effort fait jusqu'ici doit se décupler de tous côtés pour subvenir aux besoins de millions de personnes, qui prennent de plus en plus nettement conscience du fossé qui les sépare des autres peuples plus favorisés, qui prennent de plus en plus nettement conscience que la terre est à tous et non pas à certains privilégiés que les circonstances ont favorisés, circonstances d'ailleurs qui peuvent changer du jour au lendemain.

Nous sortons de notre sujet en entrant dans les détails de ce problème. Qu'il me soit permis cependant de relever que ce problème de l'émigration, quoi qu'on en dise, se posera à mesure que les années s'écoulent, avec une gravité toujours plus intense. Ceci est dû à l'évolution démographique de la population mondiale. La préparation à la Conférence Mondiale sur la Population qui a eu lieu ces derniers jours à Rome, et dont le Prof. Mertens nous parlera tout à l'heure, a permis de faire des études et des enquêtes sur cette évolution de la population, et il résulte des documents qui nous ont été distribués durant cette Conférence qu'en 300 ans, de 1650 à 1950, la population mondiale est passée de 470 millions d'habitants environ à près de 2.450 millions. Ce mouvement sans précédent dans l'histoire, n'a pas cessé de s'accélérer et continue à le faire. A l'heure actuelle notre population augmente de 30 millions par an (1.4 %), 30 millions de nouvelles bouches à nourrir chaque année, 30 millions d'êtres qui ont droit à une nourriture saine et suffisante pour conserver leur santé et assurer leur croissance. Il est probable qu'en 1980 la population de la terre sera comprise entre 3.300 millions et 4 milliards d'habitants. L'Inde à elle seule comprend 370.000.000 habitants et si le taux de son accroissement naturel des naissances se maintient au niveau de ces dernières années, le chiffre de sa population sera doublé en l'an 2.000.

Mais ce qui importe, ce n'est pas tellement le chiffre de la population mondiale, mais plutôt sa répartition. La superficie des terres émergées peut donner asile à une population bien supérieure à l'actuelle. Il s'agit de trouver un moyen de bien la répartir.

TERRES SANS HOMMES

Il y a certaines régions du globe qui sont surpeuplées à l'heure actuelle, tandis que d'autres, en Afrique et en Amérique latine, sont presque désertes et bien loin d'avoir une population proportionnée à leur superficie habitable, qui leur permettrait d'accroître leur développement économique.

Afrique

Voyons par exemple l'Afrique. Ce continent a, en chiffres ronds, 30 millions de km² et la densité de sa population ne dépasse guère 5 par km². Elle a en

effet 200 millions d'habitants et, bien que, ces derniers temps, on constate une évolution démographique assez rapide, comme au Ruanda Urundi, des études très récentes ont prouvé que cette région du globe peut recevoir une population dix fois plus considérable.

D'autre part l'Afrique représente 20 % des terres émergées et elle ne donne guère (d'après les calculs des experts de la FAO) que 5 % de la production alimentaire du monde.

Deux questions se posent alors : comment pourrait-on valoriser ce continent ? Cette partie du monde offre-t-elle, d'autre part, des possibilités à une migration européenne de peuplement ?

Trois aspects sont à considérer : 1. économique ; 2. climatique ; 3. politique.

1. *Aspect économique :* le territoire africain, selon l'avis des experts, se meurt sous les coups de l'érosion, du ruissellement, et de la latérisation. Les pédologues américains ont appelé l'Afrique „la terre qui meurt”. Cependant, bien que les territoires africains soient improductifs en de très vastes régions, bien que les terres n'abondent pas et s'épuisent facilement et, d'après même les calculs de la FAO, ne paraissent pas tolérer une culture à haut rendement, il est hors de doute que l'Afrique est riche en ressources, en particulier en matières premières et que si elles étaient exploitées avec l'aide de la technique moderne, elles pourraient assurer le nécessaire aux besoins de sa population locale et offrir aussi des possibilités de travail et de bien être à la population européenne, qui a une densité 16 fois plus forte que la population africaine.

Il est bon cependant de noter que le peuple africain laissé à lui seul, vu la teneur de sa vie matérielle et morale actuelle, ne pourra jamais arriver à transformer l'Afrique sans l'aide de l'extérieur, sans l'aide en particulier de l'européen, qui connaît mieux que tout autre ce continent. Les européens ne devront pas cependant avoir la prééminence, mais devront travailler de concert avec l'africain, considéré en cela non plus comme esclave et étranger à son pays, mais comme africain, c'est à dire comme maître de l'Afrique, patron en Afrique.

2. *Climat :* mais s'il est certain que pour la transformation de l'Afrique il faudrait une aide en masse de l'extérieur, des doutes se posent, au dire des experts, sur la possibilité de l'acclimatation pour la population européenne. Ces doutes se posent d'une manière sérieuse, surtout pour l'Afrique tropicale qui comprend 22 millions de km² en face des 7 millions de km² en Afrique septentrionale et méridionale plus habitable pour les européens. Cependant il y a des régions d'Afrique tropicale (et des études récentes l'ont prouvé) à une altitude de 1000 mètres et pour une superficie de 3 millions de km² qui sont à même d'abriter des européens.

On rencontre de fait en Afrique des régions qui n'ont rien à envier à des régions européennes de renommée mondiale. Ecoutez ce que nous écrivait un missionnaire il y a deux ans de Yoko, Cameroun français :

„... et cependant c'est ici un magnifique pays, avec une fertile terre noire, et un climat qui rappelle celui de la Côte d'Azur. C'est la pointe du grand plateau de l'Adamaoua, d'une altitude moyenne de 1000 mètres, et une superficie de *cent mille km²*. Avant 1914, les Allemands voulaient y faire venir de nombreux colons européens, et il semble que ce soit là effectivement l'avenir du pays”.

„Lorsqu'on voit partout dans le monde des populations se bousculer et des dizaines, si non des centaines de millions d'hommes à la recherche d'un espace vital, il est évident qu'un pareil pays ne pourra pas rester désert. Il y a d'ailleurs un bien important détail à remarquer: c'est que l'arrivée des pionniers européens serait, non pas concurrence, mais un bienfait pour les autochtones, et peut-être sauverait-elle de la mort cette sympathique race noire”.

Messieurs, c'est un missionnaire qui parle et non pas un touriste. Il s'y connaît, car c'est dans cette région qu'il vit.

3. *Aspect politique* : mais il y a un troisième aspect et je crois que *c'est le plus important*, c'est l'aspect politique. Personne de vous n'ignore, Messieurs, que notre époque, celle en particulier qui a suivi la seconde guerre mondiale, est caractérisée par la naissance des mouvements plus ou moins irrésistibles d'émancipation des populations gouvernées jusqu'à présent par d'autres. Les peuples d'Afrique et d'Asie veulent être et à juste titre, sur le même pied que les autres, d'où les sérieuses frictions entre eux et les peuples qui les gouvernent et en particulier la xénophobie pour le blanc, xénophobie qui prend, ces derniers temps, grâce à l'évidente manœuvre communiste, des formes inquiétantes.

L'Afrique d'aujourd'hui n'est plus donc celle qu'ont connue nos missionnaires, il y a à peine 50 ans. Dans ce continent noir tout a pris un nouvel aspect. Les courants doctrinaux et sociaux venus d'Europe d'autre part — ajoutez à cela l'exemple de l'Europe désunie — ont contribué d'une manière assez sensible à tourner l'Afrique contre l'Occident, de sorte que, dans plusieurs régions, l'immigration européenne pourrait être considérée facilement comme une autre forme de colonisation.

Un autre point assez important qui doit attirer notre attention c'est le mouvement migratoire intra-continental de vastes populations, et surtout de commerçants musulmans ou d'autre religion, vers des centres urbains, avec naturellement des conséquences culturelles, sociales et surtout religieuses qu'il est facile de deviner. Restant dans le domaine religieux il est bon de noter que le musulman en Afrique, lorsqu'il se déplace, est suivi souvent de

son organisme religieux qui peut ainsi provoquer des conversions à un rythme accéléré.

Ces derniers temps, nous constatons une expansion très vaste des musulmans en Gold Coast, au Congo Belge, en A.O.F. et surtout au Soudan. Le touriste qui repasse aujourd'hui par les centres urbains, 5 ou 6 ans après son dernier voyage, se rend facilement compte du progrès immense qu'a fait le musulman, à en juger par le nombre des mosquées récemment construites.

D'autre part aujourd'hui l'Islam commence à faire même du prosélytisme organisé et ajouté à cela le facteur „langue”, il faut s'attendre à une expansion très vaste de la religion du Coran dans toute l'Afrique. Ceci d'ailleurs ne peut nous surprendre car, en Afrique, sur une population de 200.000.000 il y a bien 80.000.000 de musulmans contre 15.000.000 de catholiques.

Considérant dans leur ensemble les possibilités offertes par l'Afrique à une immigration européenne de peuplement, je dirais que ces possibilités existent et qu'en réalité il y a plusieurs régions d'Afrique qui pourraient abriter de grandes masses d'européens et aussi d'asiatiques et que, du côté économique et climatique, ces immigrations ne présentent aucune difficulté.

Mais la difficulté politique est à prendre en sérieuse considération. La possibilité d'une cohabitation entre africains et européens pose une question, (question d'ailleurs qui a été posée par Xavier Lannès, à la Conférence Mondiale sur la Population qui vient de se tenir à Rome): est-il opportun, en effet, d'implanter des européens dans des territoires dont les africains assumeront un jour la direction politique?

Je ne saurais répondre avec précision à une telle demande car ce serait faire des prévisions sans consistance; permettez-moi cependant de dire que la cohabitation entre africain et européen ne dépendra pas uniquement du seul africain, mais aussi de l'européen lui-même. C'est dans la mesure où ce dernier aura fait savoir à temps à l'africain que la terre est à tous, que l'homme, qu'il soit noir, jaune ou blanc, est créature du même Dieu et que les hommes entre eux sont des frères de la grande famille humaine, que cette cohabitation pourra avoir lieu sans difficulté d'ordre politique.

L'africain, Messieurs, n'est pas inférieur au point de vue affectif à l'européen, au contraire, il sait aimer aussi bien que lui et subvenir au besoin de son prochain. L'apport donné dans ce sens par nos missionnaires a été, nous devons le reconnaître, immense; et si l'assimilation entre africains et européens a déjà eu lieu dans plusieurs régions d'Afrique, c'est grâce à eux, c'est grâce à ces hérauts de la parole du Christ qui ont su avec un zèle vraiment apostolique démolir les barrières qui séparaient les hommes entre eux.

Amérique latine

En ce qui concerne l'Amérique latine, je crois qu'il serait inutile de nous étendre autant que nous l'avons fait pour l'Afrique. L'excellente documentation que nous a offerte le Prof. Zeegers et la CICM avec une compétence et précision peu commune, illustre mieux que je ne pourrais le faire la situation et les possibilités d'immigration dans ce continent.

Tout le monde sait que l'Amérique latine, avec une superficie de 18.000.000 de km² et une population de 110.000.000 d'habitants (alors que l'Europe dépasse les 400 millions, avec une superficie trois fois moindre) est un pays d'immigration par excellence, et que déjà de fortes masses de population, surtout européennes, y ont trouvé asile et bien-être.

Ce qui caractérise ce continent c'est le manque de population et de main-d'oeuvre. La politique toutefois que les gouvernements des pays d'Amérique latine ont suivie, ces derniers temps, est une politique de „restrictions” et de „sélection”, en matière d'immigration et ceci uniquement pour éviter de porter atteinte à la main-d'oeuvre de la population locale. L'expérience a démontré que cette atteinte n'a pas eu lieu et qu'au contraire l'immigration a été un facteur très important pour le développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine. En ce qui concerne l'assimilation, je dois dire qu'elle est facilitée, 1. par l'affinité de la plus grande partie des émigrés avec la population locale, 2. par le facteur „religion”, 3. par le nombre souvent bien limité de ceux qui émigrent, 4. par l'inexistence de concurrence dans le domaine économique entre l'émigré et la population locale.

Une note caractéristique de l'émigration en Amérique latine est sa variété. On y trouve de fait toutes les races, du grec au japonais, de l'italien à l'émigré de Hong Kong, du polonais au hongrois.

En ce qui concerne enfin les possibilités de travail dans ce continent et d'après les enquêtes faites: pour l'Argentine les ouvriers les plus recherchés sont: agriculteurs, techniciens en général, ouvriers spécialisés; — le Brésil: maçons, électriciens, mécaniciens, artisans en général, agriculteurs, ouvriers d'agriculture en général; — le Venezuela: maçons, agriculteurs, ouvriers spécialisés, mécaniciens, artisans; — le Chili: agriculteurs, techniciens, spécialistes de l'industrie du textile; — l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie et le Costarica: agriculteurs (très recherchés).

Passant en:

Asie et Océanie, nous constatons, à l'exception de l'Australie et Nouvelle-Zélande qui ont reçu un grand nombre d'européens, et la côte orientale d'Afrique qui a reçu des groupes assez vastes d'indiens et de pakistanaïs que l'immigration est totalement intra-continentale.

Cette région du continent a connu de grands

mouvements migratoires au cours des siècles. La famine et d'autres causes ont poussé des populations entières à se déplacer pour trouver une nouvelle terre et le bien-être.

Avant la seconde guerre mondiale l'industrie du Japon avait favorisé l'émigration des japonais à Formose, Corée, Mandchourie pour le développement économique de ces pays dépendant alors du Japon.

En ce qui concerne les effets sociaux, il importe de relever qu'en Asie l'assimilation des peuples entre eux est très lente à cause des tendances très fortes à conserver les coutumes, les structures sociales, les croyances, etc. Cette tendance est encore plus accentuée chez le chinois et l'indien.

Actuellement parmi les pays de l'Extrême Orient, où se pose avec le plus d'urgence le problème de la migration, à mon avis vient en premier lieu le Japon, dont S.E. Monsieur le Ministre Japonais nous a entretenu avec une si grande compétence.

Le même problème se pose aux Indes, dont la population augmente presque de 5 millions par an, problème qui pourrait cependant être résolu par une migration interne, car il est hors de doute que, malgré sa grande population de 370.000.000, l'Inde n'est pas surpeuplée. Le déséquilibre économique qui existe sans conteste provient plus de la mauvaise répartition que de la densité de cette population.

LES MISSIONNAIRES ET LES MIGRATIONS

Nous avons examiné les deux termes de notre binôme: „Missions et Migrations”; nous avons considéré brièvement les possibilités d'immigration dans les pays appelés pays de missions, nous avons vu d'autre part que le problème de la migration se pose avec une douloureuse urgence pour plusieurs populations. Il nous reste à tourner notre regard au besoin, d'une manière rapide, vers l'oeuvre qu'ont accomplie et accomplissent surtout inlassablement de nos jours les missionnaires (religieux ou laïques) dans le domaine de l'assistance à l'émigré et au réfugié.

Au début de ce discours, je disais que parler des Missions et des Migrations c'est évoquer en quelque sorte l'une des plus nobles et des plus grandes oeuvres qu'a entreprises, au cours des siècles et entreprend surtout aujourd'hui, l'Eglise Elle-même, cette Eglise missionnaire, qui continue la mission du Christ, son Fondateur, ayant reçu de Lui l'exemple de la „Caritas” universelle et qu'Elle exerce aussi bien dans le domaine spirituel (*missio docendi*, *potestas solvendi*, *munus sanctificandi*) que dans le domaine temporel et social.

Que d'exemples ne pourrait-on en effet apporter ici de l'exercice de cette charité de l'Eglise, de cette charité qui ne connaît pas de limites, lorsqu'il s'agit surtout de soulager le réfugié et soutenir l'émigré.

L'archevêque de Milan, St. Ambroise, n'est-il pas l'exemple de cet amour de l'Eglise pour ses fils, lorsque „dans le but de racheter les malheureux qui avaient été emmenés en captivité après la défaite de l'empereur Valens, aux environs d'Adrianople, fit briser et vendre les vases sacrés pour épargner à ces pauvres déportés de graves souffrances physiques et les sauver de dangers spirituels bien plus graves". Mais quel meilleur et plus complet tableau de l'oeuvre de l'Eglise dans ce domaine que celui qui est tracé dans la Constitution „Exsul Familia" de Pie XII, Constitution qui veut être aussi un témoignage des plus maternels en faveur de l'oeuvre qu'ont accomplie les missionnaires de tous les temps et en tous les lieux!

„Toutes ces dispositions opportunes du Siège Apostolique — nous dit le, Saint Père dans cette Constitution — et ces initiatives des pasteurs, avec la généreuse collaboration de prêtres, de religieux et de fidèles — dont les noms, même s'ils ne figurent pas pour la plupart dans les pages de l'histoire, sont inscrits dans le ciel — méritaient d'être rappelées ici, et même, quoique sommairement, exposées, afin que brille plus lumineuse l'universelle et bienfaisante activité de l'Eglise, envers les émigrants et les exilés de tout genre, auxquels Elle a toujours accordé, selon son pouvoir, l'assistance religieuse, morale et sociale.

„Cela apparaissait d'autant plus nécessaire à rappeler spécialement à notre époque où les entreprises bienfaisantes de l'Eglise, notre Mère, sont si mensongèrement attaquées par les adversaires, méprisées et passées sous silence sur ce terrain précisément de la charité qu'elle fut la première à défricher et bien souvent la seule à cultiver avec acharnement".

Ce serait en effet de l'aveuglement que de ne pas reconnaître la valeur de ces initiatives de l'Eglise, qui par le moyen des meilleurs de ses fils, les missionnaires, n'a pas cessé d' „entourer du plus grand amour" le réfugié et l'émigrant „en proie aux tribulations et aux misères de l'exil."

Ce serait méconnaître la vérité, une vérité historique, car il faudra le répéter, la charité de l'Eglise n'a pas connu de limite dans ce domaine et surtout à notre époque contemporaine où „poussée par son immense amour pour les âmes et très désireuse de remplir les devoirs du mandat du salut de toute l'humanité qui lui a été confié par le Christ, elle n'a pas tardé à prendre la charge spirituelle des pèlerins, des étrangers, des exilés, de tous les émigrants, sans épargner ses forces, en s'appuyant principalement sur les prêtres.

SOLLICITUDE DE L'EGLISE

C'est ainsi donc que le bienheureux Vincenzo Pallotti faisait construire une église, à Londres, pour les italiens émigrés et envoyait ses missionnaires pour subvenir à leurs besoins spirituels. C'est ainsi

que Léon XIII, le grand Pape et protecteur des ouvriers, encourageait le serviteur de Dieu, Giovanni Scalabrini, et approuvait l'Institut des Missionnaires de St. Charles qui comprend aujourd'hui plus de 500 profès avec 120 maisons, 10 collèges de formation, et trois noviciats en Italie, au Brésil et aux Etats-Unis. C'est encore ce même Pape qui approuvait la Société de St Raphaël en Allemagne (St. Raphaels Verein zum Schutze Katholischer Auswanderer) et l'Oeuvre d'Assistance aux Italiens Emigrés en Europe, dont le fondateur fut le grand apôtre de l'émigré, Mgr Bonomelli. Enfin n'est-ce pas sur le conseil de ce même Pape que Mère Francesca Saverio Cabrini, que Pie XI appela justement „la Mère des émigrés italiens", s'est dirigée vers l'Amérique latine et a fondé dans cette contrée plusieurs instituts pour les émigrés italiens.

Le Pape qui s'est soucié cependant d'une manière encore plus accentuée du sort religieux et spirituel des émigrants, est sans conteste Saint Pie X. C'est avec lui, de fait, qu'a eu lieu un essai d'organisation de l'assistance spirituelle: en 1905, Il approuva la société des missionnaires de l'émigration, de Saint Antoine de Padoue, pour l'assistance surtout de l'émigré durant la traversée, il se fit le promoteur, en Italie, de la fondation des Comités diocésains et des Patronages et institua auprès de la S. C. Consistoriale „l'Office spécial de l'Emigration" pour l'assistance spirituelle des catholiques émigrants du rite latin. Il fonda enfin, à Rome, le Collège des prêtres pour l'émigration italienne, auquel le Pape Benoît XV assigna le palais de l'Apollinaire (chirographe, il Sommo Pio X, 16 octobre 1914). L'oeuvre de Benoît XV pour les émigrés a été aussi intense. Il s'occupa, de fait, des réfugiés mexicains aux Etats-Unis, des besoins spirituels des Ruthènes, désigna un prélat pour les émigrants italiens et dota également d'un diocèse et d'un séminaire les grecs chassés d'Epire et d'Albanie qui s'étaient réfugiés en Calabre.

Que dire de Pie XI, le Pape des missions, qui s'intéressa d'une manière particulière, et je dirai même dès les premiers instants de son pontificat, aux Russes, aux chrétiens de rite slave, en installant même en Chine, pour les exilés dans cette région, un ordinariat. En 1937, il transformait en diocèse les paroisses byzantines des archidiocèses de Palerme et Mandriano.

Mais s'il y a dans l'histoire une période qui a vu l'Eglise prendre d'une manière prééminente, la tête de toutes les oeuvres de charité, c'est, sans aucun doute, Messieurs, celle qui commence immédiatement avec le Pontificat de Pie XII. Luttas de peuples contre peuples, conflits entre nations, déportations en masse, exil de tous côtés, exodes par milliers, tels sont les tristes événements qui ont caractérisé une bonne partie de cette période, et qui ont vu Pie XII, le Pastor Angelicus, se faire le médiateur des parties adverses, exhortant à la réconciliation des peuples,

à la compréhension entre nations, prodiguant les biens de l'Eglise pour reconforter et soutenir les déshérités, les exilés.

Dès les premiers jours de son pontificat, ce grand Pape tourna son regard vers ces „fils émigrants, rempli de la plus grande sollicitude pour leur salut temporel et éternel”. C'est ainsi qu'à l'occasion du 50^{me} anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, il parle du droit de migration fondé sur la nature de la terre elle-même habitée par les hommes. Notre planète — disait alors le Saint Père — avec ses immenses océans, ses mers et ses lacs, avec ses montagnes et ses plateaux couverts de neige et de glace éternelle, avec ses grands déserts et ses terres inhospitalières et stériles, ne manque pas cependant de régions et de lieux propres à la vie, abandonnés au caprice d'une végétation spontanée, alors qu'ils s'adaptent bien à être cultivés par la main de l'homme, à ses besoins et aux activités de la civilisation; et plus d'une fois il est inévitable que certaines familles, émigrant d'ici ou de là, cherchent ailleurs une nouvelle patrie. Alors, selon l'enseignement de *RERUM NOVARUM*, joue le droit de la famille à un espace vital”.

En 1945, Pie XII érige un diocèse au Caire pour les maronites libanais d'Egypte; le 1er Mai 1948, il fonde à Rome le Collège lithuanien St. Casimir et c'est dans cette même année qu'a lieu la fondation, à Madrid, de l'oeuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine (*Obra de cooperación sacerdotal Hispano-Americana*). En 1951, le Souverain Pontife exhorte les évêques d'Italie à laisser partir des prêtres à l'étranger.

Mais dans le domaine de l'émigration, l'initiative la plus grande de Pie XII fut sans conteste la Constitution „*Exsul Familia*” qui définit le statut religieux des immigrés et organise l'assistance spirituelle de l'émigrant dans les pays d'immigration. Avec cette Constitution a été créé canoniquement „le missionnaire des émigrants”. La nouveauté de l'*Exsul Familia*, consiste, nous disait S. E. Mgr Ferretto, Assesseur de la S.C. Consistoriale, dans son vibrant discours du 2 mars dernier, à l'Athénée de Saint Jean de Latran, est: „de mieux harmoniser l'exercice du ministère extraordinaire du missionnaire des émigrants avec celui de l'organisation ecclésiastique locale, jusqu'à la graduelle insertion dans l'unité familiale, paroissiale de ceux qui s'établissent définitivement dans les pays d'émigration”.

Ce n'est certainement pas le cas de faire ici un commentaire de l'importance et de la valeur juridique de ce document. Qu'il me soit cependant permis de relever que ce document veut être une autre preuve tangible que la question des migrations est devenue désormais une question capitale des préoccupations de l'Eglise et de son ministère évangélique. Les missionnaires des émigrants ont donc là une charge très lourde et de très grandes responsabilités. Nul de

vous ne doute en effet, Messieurs, que le problème des migrations — nous l'avons dit au début de notre discours — ne soit un problème complexe qui embrasse tout l'homme et qui a des répercussions sur toute son activité. De ce fait donc le missionnaire des émigrants se trouve — il n'y a pas à en douter — devant des difficultés de tous ordres et non seulement d'ordre religieux. Vous voyez alors l'apport précieux que pourra donner également le missionnaire qui se trouve sur place, qui a fait de la mission sa seconde patrie et qui connaît par conséquent et a assimilé la vie du pays auquel sont destinés les émigrants de la même nationalité que lui.

A notre avis, ce missionnaire est le plus indiqué pour faire le trait-d'union, la liaison entre l'émigré et le pays qui le reçoit. Connaissant les coutumes du pays, il saura mieux que tout autre empêcher que s'érige une barrière entre la population locale et les immigrants, il saura mieux que tout autre prêcher la charité et établir l'union, l'entente, et faire en sorte qu'ils puissent vivre sous un même toit. L'oeuvre donc de ces missionnaires doit être soutenue et encouragée. Mais à côté d'eux les Organisations Internationales Catholiques ont un grand rôle aussi à jouer, comme force auxiliaire, par le moyen de leurs branches nationales. L'UCISS, l'UMOF, la FMJFC, la Protection de la Jeune Fille ont là une mission à accomplir. Et si je ne parle que des Organisations Féminines, c'est parce que le rôle que joue la femme dans l'émigration, dans l'„assimilation”, est l'un des plus importants. La femme, de fait, est l'âme de la famille, le coeur du foyer, et à mesure qu'elle pourra elle-même s'habituer à la nouvelle patrie, le reste de la famille s'insérera plus facilement dans la nouvelle vie et les coutumes du peuple local. A ce propos, il est bon de noter l'importante initiative de la Fondation Centrale Catholique pour l'Emigration Néerlandaise qui organise des cours de préparation et envoie en même temps une assistante sociale spécialisée à domicile pour expliquer la tâche de la femme dans l'émigration.

Avant de mettre un terme à ce discours, permettez moi, Messieurs, d'attirer votre attention sur un point qui prend une importance capitale de nos jours et qui préoccupe d'une manière particulière les autorités compétentes. Il s'agit de l'émigration temporaire qui se fait des pays de mission vers l'Europe et les Etats Unis.

Sans toutefois sousestimer la gravité du problème qui regarde les ouvriers, je veux parler ici tout spécialement des étudiants qui vont en Europe et ailleurs pour terminer leurs études ou bien uniquement pour prendre contact avec le monde occidental qu'ils ont connu à travers les manuels de classe et les revues.

S. E. Mgr Bernardini, que Dieu a voulu appeler tout récemment à une vie meilleure, au moment où il projetait de donner tout son appui à l'activité des

Organisations Internationales Catholiques et tout particulièrement à l'organisation de l'accueil des étudiants des pays d'outre-mer, dans son discours de clôture aux journées d'études organisées par le Centre de Liaison OIC-Missions, prononcé à l'Université Urbaine, le 26 mai 1954, disait, entre autres, en parlant de ces étudiants :

„Et ne l'oublions pas, il s'agit là des élites de demain. Aussi je fais un pressant appel à la compétence des Organisations Mondiales de l'apostolat, leur demandant de bien s'appliquer à l'étude et aux solutions concrètes de ce problème, où l'avenir des Missions, et donc d'une immense partie de l'Eglise, est engagé”.

A notre avis, il est souhaitable que la Commission Internationale Catholique pour les Migrations et les Organisations surtout missionnaires qui s'occupent d'une manière spéciale du problème de l'accueil des étudiants, se consultent pour coordonner leurs efforts dans ce domaine de leur activité.

Le Monde d'aujourd'hui, Messieurs, ne permet plus d'initiatives de francs-tireurs. Aujourd'hui tout s'organise sur une échelle mondiale, sur un plan international. Toute initiative qui veut rester à l'intérieur de ses frontières est condamnée à un rayonnement d'une très courte portée, sinon à l'échec.

Et pour rester dans le sujet de l'accueil des étudiants des pays d'outre mer, je voudrais, avant de quitter cette chaire, attirer votre attention sur l'urgence de ce problème. Des organisations hostiles à tout principe chrétien et dont vous devinez facilement l'entité, détournent de leur voie et du but même de leur séjour, des centaines et des milliers d'étudiants qui émigrent temporairement en Occident. Venus en Europe avec des principes sains, ils retournent chez eux très souvent, contaminés par le parasite de notre siècle : le communisme ; se faisant même apôtres du marxisme athée.

CONCLUSIONS ET VOEUX

L'expérience enseigne que l'homme déraciné de sa terre et transplanté sur un sol étranger perd de sa confiance en soi et, dirait-on, de sa dignité d'homme. Ce changement affecte et désoriente, au moins au point de vue affectif, les plus intimes sentiments spirituels, la vie religieuse même.

Ces paroles prononcées par le Souverain Pontife, le 6 août 1952, aux missionnaires italiens et aux aumôniers de bord et les raisons qui ont poussé à la Constitution „*Exsul Familia*”, démontrent une fois de plus que le facteur „religion” est un facteur des plus importants et des plus décisifs dans la vie et l'action de l'homme.

De ce fait, donc, le rôle du missionnaire est grand et noble. Il prépare en effet le climat, aide à l'assimilation et fait en sorte que l'émigré définitif ou temporaire, retrouve dans le pays qui l'accueille la même atmosphère religieuse que dans son pays d'origine. Le missionnaire fera ceci d'autant plus facilement qu'il doit considérer lui-même comme une seconde patrie le pays auquel il vient porter la lumière de l'Evangile et l'aimer en conséquence (*Encyclique Evangelii Praecones*).

Messieurs, le problème de l'émigration, à mesure que les années s'écoulent, se posera toujours avec plus d'acuité et deviendra toujours plus complexe, car la population, avons-nous dit plus haut, augmente d'une manière vertigineuse quoique inégale suivant les régions.

Nous émettons donc le vœux que des cours sur le problème de l'émigration soient donnés et organisés dans les universités et les athénées destinés à préparer des missionnaires. Qu'à cet effet, les futurs missionnaires — et non pas seulement ceux qui sont déjà destinés aux émigrés — soient (et c'est la volonté du Souverain Pontife par son *Encyclique Evangelii Praecones*), alors qu'ils sont dans leur patrie, non seulement formés à toutes les vertus et à toutes les connaissances ecclésiastiques, mais qu'ils apprennent encore les doctrines et acquièrent les connaissances particulières qui leur seront un jour de la plus grande utilité quand ils seront les messagers de l'Evangile auprès des nations étrangères. „C'est pourquoi ils doivent — nous dit le Saint Père — connaître les langues, celles surtout qui leur seront un jour nécessaires ; il faut qu'ils soient également suffisamment initiés à la médecine, à l'agriculture, à l'éthnographie, à l'histoire, à la géographie, et aux autres sciences de même genre”.

Ce sont autant de moyens utiles qui serviront à aider l'émigré, surtout au début de son séjour dans la nouvelle patrie.



Allocution

par M. FRANCIS BLANCHARD

Représentant du Bureau International du Travail.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Directeur général du Bureau International du Travail, je vous adresse les vœux les plus chaleureux pour le succès des travaux de votre Congrès.

Je viens de suivre, à Rome, les débats qui se sont déroulés au sein de la Conférence de la Population, spécialement ceux qui ont porté sur le problème des migrations, évoqué, en particulier, dans deux commissions chargées, l'une d'examiner le problème sous l'angle des pays d'émigration, cependant que l'autre était chargée de les considérer sous l'angle des pays d'immigration. Selon moi, la Conférence a eu, en dépit d'un ordre du jour et d'un horaire très tendus, le mérite de permettre à ceux qui y ont participé de mieux saisir l'étendue et la nature exactes des problèmes de surpopulation européenne dans le cadre mondial. En outre, les discussions de la Conférence de Rome ont mis en évidence que le problème des migrations ne saurait être artificiellement isolé des problèmes plus fondamentaux de développement économique et de main-d'œuvre auxquels il est étroitement subordonné. Le mot „migrations” désigne, à mon sens, beaucoup plus une solution des problèmes de population et de main-d'œuvre qu'il ne s'identifie à ces problèmes. Cette solution doit s'inscrire à côté d'autres solutions permanentes, qu'il appartient aux gouvernements de mettre en oeuvre à l'échelle mondiale pour résoudre les problèmes de chômage et de population excédentaire qui se posent à l'Europe et dans d'autres régions du monde.

C'est dans une telle perspective que pourraient être mis sur pied des programmes de développement économique attentivement étudiés et sanctionnés par des décisions politiques, sur lesquels les gouvernements et les parlements s'accorderaient d'autant

plus rapidement que l'opinion publique dans tous les pays, qu'il s'agisse des pays à population excédentaire ou pays sous-peuplés, seront plus exactement instruits des problèmes qui se posent à eux pour assurer l'équilibre nécessaire de leur économie. Les solutions à rechercher et à mettre en oeuvre exigent certes beaucoup de temps. Toutefois, je considère que, dans l'avenir immédiat, le rythme des migrations pourrait être augmenté substantiellement à la faveur d'une action encore plus dynamique des organisations non gouvernementales et, en particulier, des organisations catholiques attachées à l'idéal de charité chrétienne et déjà engagées d'une manière remarquable dans des activités considérables au bénéfice des réfugiés et des migrants.

L'Organisation Internationale du Travail attache un grand prix au Congrès de Bréda, comme aux activités des organisations catholiques dans le domaine des migrations. Les conclusions de ce Congrès seront étudiées avec un grand soin, car elles seront le fruit de débats auxquels se trouvent associés de nombreux experts venus de toutes les régions du monde et dont la contribution aux travaux du Congrès devrait permettre aux organisations catholiques de faire à nouveau un grand pas en avant dans le domaine si vaste des migrations.

C'est ici le lieu de souligner l'excellence des rapports qui sont en discussion et la qualité du travail scientifique effectué par l'Institut de Recherches Socio-Ecclésiastiques, sous la brillante direction du Prof. Zeegers.

Je tiens, en terminant, à vous remercier de l'invitation qui a été adressée au Bureau et à vous dire, à titre personnel, le plaisir et la satisfaction que j'ai d'être associé à la discussion, qui marque la volonté de vos organisations de fournir une contribution substantielle à la solution du problème des migrations.



The Task of the Catholics in the Emigration Countries

by Mr. G. W. KAMPSCHÖER

Chairman of the Catholic Central Emigration Foundation in the Netherlands.

IT IS A PRIVILEGE FOR ME TO ADDRESS YOU, WHO ARE taking part in this Congress, on a subject which I consider of great importance for the success of migration. This meeting of representatives from practically all the migration countries will offer ample opportunity to discuss thoroughly all the aspects connected with migration.

We may all be thankful that through the existence of the I.C.M.C. this Congress has been made possible. As President of the Netherlands Catholic Emigration



Mr. G. W. Kampschöer

Organisation I am particularly happy that the Netherlands have been chosen as the seat of this Congress and that this occasion will give us the opportunity — apart from the discussions on the themes of the Congress — to show our country and its inhabitants, a great number of whom are hospitably received each year within the boundaries of many immigration countries.

In speaking of the tasks of the *Catholics in the emigration countries* I am perfectly well aware that I cannot possibly — and will not — deal with all details falling under this subject, as each of the emigration countries has of course its own specific

national or local aspects. I shall therefore have to limit myself to drawing your attention to a few general rules, which I hope can be used to a greater or smaller degree as a pattern for all emigration countries. In case my train of thought would be somewhat too much orientated on Dutch conditions on certain issues, I request you to excuse me on this point.

When trying to bring the conception of „tasks” down to the essential significance, I first of all asked myself, what is the object that should be achieved through the execution of the tasks. From the achievements to be reached we can derive the means which will enable us to arrive at the proposed ideal. If I had to give a description of this ultimate purpose, I should say: with united Catholic efforts endeavouring to develop in the prospective migrants a disposition, knowledge and ability — and providing them with aids in whatever form — that a positive integration both religiously, socially and economically will reasonably become possible in the new home country. This purpose, directly aimed at the emigrant, will have to form part of the general viewpoint of the necessity of emigration, connected with the deep realisation both by those who depart and by those who are left behind, that emigration can not only be in the interests of the individual but also that positive consequences both sociologically and religiously may be of much greater significance. When describing the ideal conception I have presumed that the Catholics in the receiving countries, in cooperation with the governments of those countries, will be in a position to take the necessary measures for a real integration.

Bearing the achievements to be reached in mind, we proceed to the means and institutions which are inseparably connected with the realisation of the ideal.

As far as the institutions are concerned we have to divide those into:

1. institutions which can influence the forming of opinions of the Catholic part of the community and
2. institutions which direct their activities exclusively on the emigrants.

Between the institutions with a general, Catholic character and the specialized emigration institutions there should be a continuous, close cooperation.

This close cooperation I take the starting point for my further remarks.

With the first mentioned of institutions I refer to radio, press and school education in all its forms, viz. elementary school, secondary, high schools, technical schools such as agricultural schools, arts and crafts schools and domestic schools. To this long list I have to add the universities and institutes on the same high level. Furthermore I mention the Catholic youth organisations and organisations for adults. All these institutions have to educate the Catholic part of the community in the emigration countries in the realisation of the necessity for emigration, which is generally deemed to be necessary if political or economic circumstances do not *immediately* require action. In general it can be said that these institutions have to place the national growth of the population — on account of whatever circumstances — in the light of the total world population, taking into account the inexhaustible riches which are situated and not yet being exploited in many parts of the world, as a living community for all the inhabitants of the earth. When pointing this out, this opportunity can immediately be used to reject all theories of absolute overpopulation of the world.

Placing the individual in the international living community, then the special significance for the Catholics of the mystical body of Christ is to be stressed. History gives a great many proofs of the far reaching significance of the migration of peoples for the world and for the Church. In this connection we refer e.g. to the great emigration in the past century from Europe to North and South America; an emigration the consequences of which *are now being felt on the whole and not in the least in Europe itself*. For us Catholics the Irish emigration from the past will be the best proof for the influence of an emigration in the international, Catholic field.

For the present-day Catholic emigrants it should be a privilege to help in the expansion of the Church which was established in many countries by Irish people or by joining the Church in those countries where Spanish, Portuguese or Italian emigrants brought the Roman-Catholic Faith.

Seen in this light the above-mentioned institutions can contribute in developing a modern conception of the missions, not in the classical sense of missions for the heathens but in the sense of aid to the already established Church in other parts of the world than Asia exclusively.

In the programme of general activity the priests have to knowledge direct the religious forming on the personal practice of faith, *in accordance with the actual practice of faith in the emigration countries*.

The requirements of the new country have to be taken into account when educating youth, both in the religious, social and economic fields. Seen in this light the choice of a profession or trade is not only

important for the national but to the same extent for the international economic development.

Schools, press and radio have to try to broaden the outlook of youth and adults and to give them an insight into international relations. This action should not only be limited to the more developed persons of the community but should also penetrate to those who will form the most important group of the emigrants.

Among the Catholic organisations the women's organisations certainly have a particular place. It is indeed a general experience that the disinclination in the preparedness to emigrate is greater in women than in men. Among the many reasons which can be given for this, the fact should certainly be mentioned that women are bound with stronger ties to their direct environment than men. The woman is presumably opposed to emigration because of the uncertainties connected with emigration, which uncertainties she does not want to accept in the light of the responsibility for her family or the family to be created. The women's organisations should not only direct their activities on the departing persons, but in any case also on the mothers, who in sacrificing love, will have to be prepared to let their daughter depart as the wife of an emigrant.

In the light of the foregoing I was of the opinion that I had to stress particularly the importance of international contacts between corresponding organisations in the emigration- and immigration countries. To the extent in which the above-mentioned work, which I should like to call general of work-forming, is performed effectively, the work of the specific emigration organisations can only fully meet their purpose with regard to what I called "the creation of a disposition, knowledge and professional ability in prospective emigrants of such a nature, that a positive integration can take place".

By *disposition*, as I just said, I mean the preparedness to accept without prejudice all good elements of the new country, without being guilty of overevaluation of the own national values or virtues. The unprejudiced acceptance has to be accompanied, however, by the knowledge that the emigrant himself has something to offer to the immigration country. The good elements of emi- and immigration countries should be woven into one unity in the interests of the country to which this emigrant will belong in the future. It is the task of the Catholic emigration organisation to warn against negative assimilation. Warnings should, however, also be given against an extreme phenomenon, such as the national group forming, even though the emigrant thinks that he can claim a helping hand in his absorption in the parish and the community of the new country. It will be a difficult task to find the golden mean of the integration, between the two extreme phenomena of assimilation and national group forming.

By *knowledge* in the description of the purpose I not only mean a detailed insight in the relations in the immigration countries, but also the knowledge of the language for the adult men and women. I take it for granted that the language will come naturally for the young. The Catholic emigration organisations have to teach the language because of economic, social and religious reasons. These things are so self evident, that I need not further deal with this point. By *ability* I mean the disposal of technical capacities of such a nature as can be fitted in into the labour process of the receiving countries.

The acquisition of the *disposition, knowledge and ability* is a slow-growing process, which moves at the same speed at which the Catholic emigration organisation provides the collective information and individual information and preparation.

In order to execute the above mentioned trilogy conscientiously, it will be necessary that the presence of the Catholic emigration organisation is noticeable everywhere in the country through its activities to be displayed.

Building up these activities from local via national to an international relationship, it is possible to construct a threefold unity, viz.

1. the special task in religious matters;
2. the special task with regard to female emigrants and
3. the special task with regard to male emigrants connecting herewith the general task of coordination with regard to the family.

Committees should be formed locally, which committees should see to it that regularly general information evenings are held on emigration, on which occasions experts should speak. The members of the committees should also be prepared to give information to prospective emigrants in the first instance, thereby assisted if possible by experienced experts. It should also be the task of the local committees to organise preparation courses. The local committees have their connections with the diocesan organisations, which are also built up on the same threefold unity. This same structure has to find its reflection in the national emigration organisation.

The Catholics in the emigration countries confide the interest of the emigrants in this structure to an institution which has to be borne morally by the Catholic community.

In the Catholic emigration organisation there should be a continuous interplay between priests and laymen.

I realise that owing to national factors the actual organisations cannot everywhere be similar to each other, but in order that the organisation acts up its purpose, a uniform purpose will have to be pursued as result.

For the sake of effectiveness visits to the immigration countries by Catholics who are closely connected with

the emigration work are necessary, so that for the information and preparation the situation in the immigration countries can be taken into account and can be directed towards achieving integration in the new country.

A coordinating institution like the ICMC is essential in this respect.

When the interests of the Catholic emigrants are entrusted to an organisation suitable for this purpose, then it should be possible to achieve coordinated arrangements with the government to take those interests into account which the Catholic emigration organisations deem having to look after. The responsibility of the Catholics in the emigration countries is not entirely completed when only the general forming of the mentality is being taken care of and by means of a good organisation the individual information and preparation is being effected. I just mentioned the helping hand for the integration. I am well aware that the emigration countries have to realise to a great extent that the responsibility for the integration in the receiving countries is the task of the Church and the State of those countries and that the emigration countries can only try to equip their emigrants with those qualities which enable them to form easily part of the Church and the State in the receiving countries. I am, however, of the opinion that the emigration countries should ask for special attention to the typical problems of integration. Some time ago I read somewhere that it should be assumed that it takes two or three generations before it can be said that emigrants can be considered as complete citizens of the new country in all their actions in a practical sense. I want to stress particularly here, that the development of the human being in the new country is for the greater part dependent on the aid which is offered to him during the first two years. It can safely be assumed, that parents, who emigrate at middle-age, will still breathe for an important part in the spirit of the mother country for the rest of their lives, even though they are actuated by good intentions. This will be the case to a smaller degree, but will in fact still occur, with the children of the emigrated family.

It should be determined between the ecclesiastical authorities of the emigration and of the immigration countries, what will in fact be done for the religious integration, but I know from experience how essential the work of the priests from the emigration countries is as a bridge between the Catholics from the emigration and immigration countries. Apart from the religious integration we find the social-economic integration, which cannot entirely be detached from the religious integration.

Social-economic integration is in the first place a task for the governments, but the responsible Catholic emigration organisations also have a task in this field and have to look after these interests in coordi-

nation with the Catholic immigration organisation in the receiving countries. Experience teaches that both priests and laity have performed useful work in this field. I am of the opinion that this Congress will give the opportunity to further discuss this point and as I hope, will also bring the solution of this problem nearer.

In conclusion I want to express the wish, a wish which presumably also lives in other emigration

countries, that within the scope of Catholic migration a strong coordination and planning will be achieved, so that taking into account the national interests of the immigration countries the Catholics from the emigration countries can make themselves subservient to the interests of the Church, without thereby neglecting the justified social-economic basis for each emigrant and each emigrating family.

17

The Task of the Catholics in the Immigration Countries

by Rt. Rev. Msgr. G. M. CRENNAN

Secretary of the Federal Catholic Immigration Committee in Australia.

AS A CATHOLIC FROM AN IMMIGRATION COUNTRY, I feel bound to say at the very outset of this address that no Catholic in any immigration country is called upon to perform a task more difficult than that which here and now I am required to perform. The very terms of the address — „Tasks of Catholics in Immigration Countries” — are at once simple and complex, extensive and restrictive, unequivocal and highly complex.

One would almost despair of achieving anything worthwhile in the nature of an explanation of what is sought by the title or terms of the address, were there not already available in abundance, from sources no less authoritative than the Holy See Itself, directives that are as ample and clear as they are encouraging and inspiring.

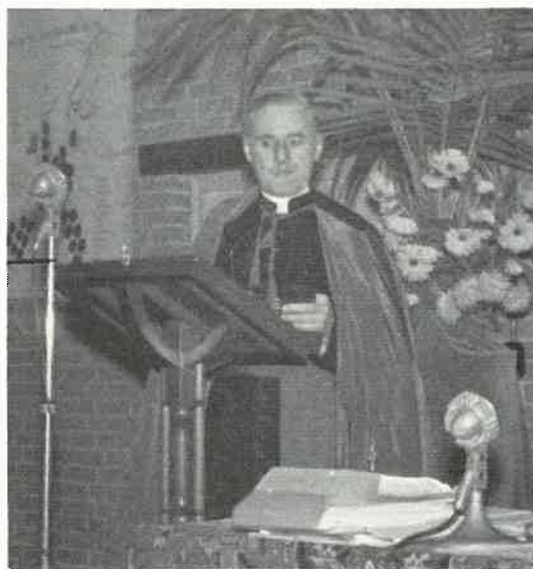
I cannot believe for a single moment that, if people of a country, so far distant from the Centre of Catholicity as is my own country of Australia, know of such directives and exhortations, there should be Catholics from anywhere else who need to be told of such matters.

I can only conclude that the purpose of the Organising Committee in requiring this address to be made is that a resume be presented of the many directives we have been given as to our tasks and duties in immigration countries. Possibly the Committee also — although they do not say this — desire me to tell something of the manner in which Australian Catholics in particular have interpreted and implemented these directives.

If, perchance, I should refer to what is being done in Australia, you will understand, of course, that I do so for the purpose only of information and with the hope that others of wider experience may indicate a better way doing the same thing.

BASIC PRINCIPLES

It is essential for a worthily fulfilment of tasks that Catholics of immigration countries understand upon what bases they are required to undertake such tasks. From statements of the present Holy Father (December 1948 and October 1951), two basic principles are given us:



Rt. Rev. Msgr. G. M. Crennan

1. There is a natural right to immigration and emigration which normally may not be denied or nullified by the acts of Governments. Reasonable regulation of migration is legitimate; to use apparently reasonable regulations in fact as a means of denying the right is not legitimate.

2. Considerations of national sovereignty over unoccupied or unused territory may not be „carried so far that free access to the earth's bounty . . . should be denied to needy but worthy persons who have been born elsewhere”.

It is in the light of such basic principles that Catholics in countries of immigration must discern the rights of peoples to seek a home amongst them and, by their enterprise and industry, to acquire a share in the good things of the earth, destined by the Creator for all men and for all peoples.

Greater force still is lent to the fundamental moral truths contained in the statements of the Holy Father when consideration is had of existing ill balance of populations and resources; of crowded nations poor in resources and underpopulated countries boundlessly rich in unexplored and undeveloped wealth. This is a condition at variance entirely with the will of the Divine Creator.

Its adjustment, initially, rests with Governments. Its complete solution devolves upon all peoples of immigration countries in whom there must be inculcated a wider and more earnest practice of Christian Faith and Christian Charity. Harmonious international relationships are hindered from a lack in men of Faith and Charity.

There is called for in the field of international relationships a practical genuine Charity having its foundation on belief in God with a consequent love of fellow men because of God. This is a primary task of all peoples, and of Catholics in particular. Only a genuine and combined common effort by peoples of the free world will dissipate those national egotisms which continue to raise barriers against the natural rights of peoples to circulate freely or remain peacefully on their native soil. By the very possession of the Faith and the religion which they profess Catholics of countries of immigration are equipped for and required to undertake the task of contributing to the increase of international goodwill and fellowship. Their acceptance of immigrants and their aid to them as newcomers is no more than a practical expression of earnest Catholic Faith. It is, as well, a conscious implementation of social principles stressed by the Church throughout the centuries and reiterated again and again in our day by His Holiness, Pope Pius XII. By fostering a wider acceptance and practice of such principles Catholics of immigration countries are shouldering their tasks and procuring in consequence a more equitable diffusion of peoples, capital and goods.

TASKS IN PRACTICE

In these tasks of procuring the application of principles benefitting immigrants there is no one who may claim exemption. The tasks to be done are innumerable and of variety almost infinite.

Their field of activity reaches down from the most

distinguished of the Hierarchy, in the countries of immigration, to the priests and religious, and in a particular way to those of the clergy whose special task is the spiritual care of nationals. It extends to governmental and non-governmental bodies, to organisations purely spiritual or partially so. It claims the thought and planning of Catholic organisations, social, political and economic. In a rather special way it makes demands upon the individual Catholic who in personal intercourse with the immigrant is in a position to render services most effective for realisation of an harmonious and happy integration of the immigrant into parochial and community life.

In this particular older immigrants, somewhat integrated already, can do much in giving confidence to the newcomer and lifting from him a weighty sense of inferiority that prevails for a time following his transition from a native to a foreign soil.

If one is to particularise further as to the tasks of the persons and organisations of which there has been mention just now, it will suffice surely to say that as to the Hierarchy there is nothing to be said since in all such activities they are our leaders and guides. They in their turn receive timely and adequate instruction from the Holy Father, who in this entire matter has written so completely and recently in His memorable Apostolic Constitution, „*Exsul Familia*”.

Clergy, religious and diocesan, and particularly those concerned with pastoral care, are called upon for the exercise of unfailing charity and zeal towards the immigrant who, not infrequently has suffered distress, even grave injustice and persecution, and, who with longing in his heart still for his homeland and with no knowledge of the language of his new homeland, may easily feel himself a stranger even in the Church Itself which he enters to pray.

The provision of national priests or missionaries for immigrants, as according with the directions of the Apostolic Constitution „*Exsul Familia*”, is vital for proper spiritual care of immigrants. Their work, though of temporary duration, serves to procure a happy transition from the language, devotions and practices of the old land to those of the new. Combined with their work must be the work also of the parochial clergy to the end that there shall be a gradual fusion of new and old parishioners to form one united parochial family. Such organised spiritual care must extend also to immigrants who have settled in sparsely populated areas. To these small groups in little towns and districts, and to individuals in country settlements there must be brought the consolations of our Holy Faith. This is a work for the itinerant chaplain in close cooperation with the local pastor. It calls for sacrifice and zeal from both. But from their combined efforts the spark of Faith is kept bright whilst old and new parishioners are

woven into the common pattern of the Church at large. All parochial organisations whatever their nature, might well undertake as an Apostolate the befriending and aiding of immigrants. This task could and should be extended to the procuring of assurance of work and accomodation by which prospective immigrants are enabled to gain entrance to a country. There is a wide field for such undertakings. Thousands of people await these assurances so that they may find a new home and often times build anew what they have lost by disaster or plunder. In all such activity there will be much that will seem to be but lightly appreciated. There will be, inevitably, disappointments with those for whom help has been given. These are experiences inseparable from human relationships. Let them be accepted. They should not embitter us when what we do is not for personal satisfaction *but for love of God, Creator and Father of all.*

Not alone within parochial and church organisations are Catholics of immigrant countries to confine their work for immigrants. There are tasks of varied character, all for the immigrants' good, awaiting zealous Catholics in all avenues of national life. Catholics, by very fact of their Belief and by membership in the Church Universal, are equipped to influence public thought and action and thus to help men of goodwill to think clearly and to act courageously on all questions of immigration. In countries of immigration there are found numbers of non-governmental bodies set up for the reception and care of immigrants. Catholics should actively support and seek membership in such accredited organisations. Personal contact is the most effective medium of aid to immigrants. This cannot always be achieved and thus it is through voluntary organisations, both church and secular that much kindly and effective help can be afforded to immigrants. In order however that any help be truly effective and of merit for giver and recipient alike there must be a sufficient

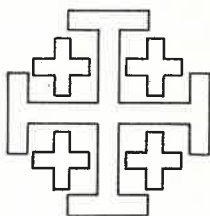
motive, and it is on this note, that I would bring to a conclusion the variety of observations briefly placed before you this afternoon. As an introduction I enunciated several moral principles as bases to a proper realization of tasks devolving upon Catholics in their work for immigrants.

Over and above these I would now stress that great and all-pervading principle of Christian Charity.

The needs of our less fortunate fellow men, the progress and expansion of our own countries, the recognition of grave moral problems arising from an ill balance of populations and national wealth, the high principles governing the free movements of men and their share in the good things of God's World — yes all these, but, above all these do I present, as incentive and motive for the fulfilment of our tasks for immigrants, *the sweet compulsion of Christ's charity.* It is this all-pervading, all-satisfying love of God and God's love for men, that pleads for earnest, persevering, untiring concern for immigrants. In the immigrant whose language one does not understand, whose customs are so different, we greet, not a stranger or a rival, not a usurper or a supplanter, but a *Brother*, redeemed, as each one of us is, by the precious Blood of Jesus Christ. With him do we share, by reason of that Redemption, the same rights, the same eternal destiny.

It is in this true and supernatural perspective that we should perceive and fulfil our tasks as peoples of countries of immigration.

It is in this supernatural light that we may, with undimmed confidence contemplate the present day dark background of universal anxiety and war fear. With firm conviction we may believe that what is done worthily in the cause of immigration is for a strengthening of the bonds that are between men, drawing them closer in a brotherhood that leads to that which is so desired of all men, — security, harmony.



Impressions et Conclusions du Congrès Mondial de la Population à Rome, Septembre 1947

par Prof. JACQUES MERTENS DE WILMARS (Belgique)

Vice-Président de la Commission de la Population des Nations Unies

DEPUIS 1937 LES SPÉCIALISTES DES PROBLÈMES DE population n'avaient plus eu l'occasion de se rencontrer en un vaste congrès scientifique.

Ce fut donc une initiative particulièrement heureuse de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population et de la Division de la Population de l'ONU d'organiser à Rome, du 31 août au 10 septembre 1954, un important Congrès Mondial de la Population.

LE CONGRÈS DU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE

Plus de 500 personnes ont participé à ce Congrès, auquel 400 rapports furent présentés au cours de 30 réunions d'une demi journée. Une journée supplémentaire fut consacrée à la synthèse de ces divers travaux.

Le Congrès fut très bien organisé; les exposés étaient instructifs. Malheureusement, en raison du trop grand nombre de communications, le temps de parole de chaque orateur dut être limité et il n'y eut guère de véritables discussions ni d'échanges de vue approfondis.



Prof. Jacques Mertens de Wilmars

Il faut donc regretter que ce vaste effort scientifique n'ait pas permis d'aboutir à des résultats plus tangibles. On notera cependant que, même sous la forme de simples échanges de vue, le Congrès a eu

une très grande utilité scientifique, étant donné l'énorme développement de la science démographique au cours des vingt dernières années. De plus, on peut se réjouir du fait que la plupart des participants ont fait preuve d'une grande objectivité et du désir d'éviter ce qui pourrait être considéré comme une propagande en faveur des thèses bien connues relatives à la surpopulation et à la limitation des naissances.

De nombreux travaux avaient trait à des problèmes purement techniques ou statistiques: qualité des statistiques, formation des techniciens, méthodes d'analyse des recensements, définitions des concepts démographiques, avenir de la population et méthodes de projection démographique, statistiques de la mortalité, de la natalité, des migrations, de la répartition par âge, etc. D'autres exposés traitaient des aspects les plus divers du problème fondamental de l'expansion démographique des pays sous-développés, qui constituait un des thèmes principaux du Congrès. Les impressions qui se dégagent du Congrès du point de vue scientifique sont les suivantes:

1. en raison des énormes lacunes et déficiences de nos connaissances démographiques, il est anti-scientifique de vouloir dégager de ces connaissances insuffisantes des lignes de conduite rigides ou de caractère absolu en matière de politique démographique. La plus grande prudence s'impose;
2. la démographie sort progressivement de son isolement et cesse d'être exclusivement statistique pour s'occuper de plus en plus de problèmes économiques et sociologiques. A cet égard, les échanges de vue du Congrès ont été très utiles bien qu'ils n'aient pas abouti à des conclusions concrètes. Il s'est avéré que le nombre de spécialistes qualifiés s'occupant de questions démographiques est encore trop réduit et que la formation de ces spécialistes devrait être renforcée sur le plan économique et sur le plan sociologique. Une meilleure collaboration doit être établie entre la démographie, l'économie et la sociologie. Le Congrès a nettement laissé l'impression d'une trop grande dispersion des efforts et d'un manque de cohésion des études au sein de la science démographique actuelle;
3. en général les migrations n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent. On manifeste à leur égard un certain manque d'intérêt et un certain pessimisme. Ce

secteur est encore fort négligé dans les statistiques et dans les études démographiques;

4. il est curieux de constater qu'en ce qui concerne les problèmes soulevés par l'accroissement de la population, les économistes sont beaucoup plus optimistes que les démographes. Ceux-ci ont tendance à sous-estimer les possibilités du progrès technique et de l'expansion économique. Il y a là une forme de ce l'on pourrait appeler un „néo-malthusianisme sous-jacent”;

5. le grand problème d'actualité qui retient l'attention de la majorité des démographes est la question du développement économique et social des pays sous-développés dont la population augmente rapidement. Malheureusement l'étude scientifique de cette question d'importance cruciale n'en est encore qu'à ses tout premiers débuts;

6. on note une plus grande prudence et une attitude plus nuancée de la plupart des spécialistes qualifiés, à l'égard de grands problèmes controversés comme ceux de la génétique, des rapports entre l'intelligence et la dimension des familles, de l'état des ressources par rapport à la population croissante, etc. Abandonnant les affirmations simplistes qui ont trop souvent eu cours parmi le grand public, les spécialistes préfèrent souvent ne pas se prononcer, en raison de l'insuffisance de nos connaissances actuelles. C'est là une attitude scientifique qui ne peut que contribuer au progrès de nos connaissances démographiques.

LE CONGRÈS DU POINT DE VUE CATHOLIQUE

Le Congrès Mondial de la Population était une réunion de caractère scientifique et non un congrès philosophique, social, religieux ou politique; il n'avait pas à se prononcer sur les aspects religieux des problèmes de population. Comme souligné plus haut, il s'en est tenu à l'étude scientifique et objective des questions démographiques.

Les participants catholiques étaient assez nombreux (environ 70 personnes). Ils présentèrent de nombreuses et intéressantes communications, parmi lesquelles nous ne signalerons que celle du Père de Lestapis relative à la position catholique générale en cette matière. Toutefois il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle trop peu de spécialistes catholiques s'occupent des questions de population, cependant si importantes dans la vie sociale et politique du monde actuel. De plus, ils ont une tendance à se tenir plutôt sur la défensive à l'égard des spécialistes ne partageant pas leurs idées philosophiques et religieuses; de ce fait ils ne font pas un effort suffisant pour faire connaître et apprécier leurs idées dans les milieux non-catholiques. Ceux-ci sont loin d'être tous de tendance néo-malthusienne. Toutefois on constate que les néo-malthusiens convaincus, estimant que le monde va nécessairement à une catastrophe, font preuve de beaucoup d'activité dans la défense de leurs idées.

A cet égard, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire le point en ce qui concerne la question de la limitation des naissances.

Le terme „néo-malthusianisme” n'ayant pas de définition précise, il faut distinguer quatre courants différents:

1. le néo-malthusianisme non-scientifique basé sur le slogan de la surpopulation générale et de la menace d'une famine mondiale, qui tend nettement à disparaître dans les milieux scientifiques;

2. un néo-malthusianisme plus modéré, qui craint simplement que l'augmentation de la population n'entraîne un recul du niveau de vie ou un ralentissement du relèvement du niveau de vie, surtout dans les pays sous-développés à population rapidement croissante. Cette seconde forme de néo-malthusianisme, que l'on pourrait qualifier de scientifique, est également en recul, la plupart des savants se montrant plus prudents qu'on ne l'était il y a une vingtaine d'années. Les meilleurs spécialistes estiment qu'il est quasi impossible de prévoir avec certitude l'évolution sur une longue période de la population et des ressources;

3. une autre tendance groupe les partisans de la „controlled fertility” qui, sans prendre position dans la querelle du néo-malthusianisme et de la surpopulation, estiment qu'une fécondité rationnellement contrôlée et limitée constitue un progrès social et une attitude digne de l'être humain;

4. un dernier courant est constitué par la position catholique relative à la régulation des naissances.

En matière de restriction des naissances, il faut signaler les cas spéciaux de l'avortement au Japon, de l'attitude du Gouvernement de l'Inde et de la législation en Suède et dans quelques autres pays. Enfin on notera qu'il subsiste chez de nombreux démographes, même chez certains catholiques, un sentiment de pessimisme et de crainte concernant l'avenir, en raison des problèmes délicats que pose l'accroissement de la population: c'est une idée fort répandue que l'augmentation de la population, tout au moins dans les pays sous-développés, constitue un handicap grave pour le relèvement du niveau de vie. C'est ce que nous serions tentés d'appeler un „néo-malthusianisme sous-jacent” qui, dans bien des cas, est plutôt un sentiment d'inquiétude qu'une conviction scientifique fermement établie.

Il est d'ailleurs étonnant que ce pessimisme ne soit guère partagé par les économistes ni même par divers démographes des pays sous-développés, qui sont beaucoup moins préoccupés et moins négatifs que leurs collègues des pays développés et qui envisagent l'avenir avec moins de réticence. Ce sont particulièrement les démographes des pays développés qui donnent des conseils de prudence et qui font des prédictions pessimistes concernant l'avenir des pays sous-développés.

Le problème des migrations, qui fait l'objet des discussions des présentes réunions à Breda, a été examiné au Congrès Mondial de la Population au cours de quatre séances :

1. migrations internationales, spécialement du point de vue des pays d'émigration (séance 10),
2. migrations internationales, spécialement du point de vue des pays d'immigration (séance 12),
3. répartition et migrations internes dans les pays industrialisés (séance 17),
4. répartition et migrations internes dans les pays en voie d'industrialisation (séance 19).

Les problèmes de migration sont apparus comme un domaine fortement négligé et dans lequel on ne dispose pas de statistiques suffisantes, surtout en ce qui concerne les migrations internes.

En général les spécialistes sont peu optimistes et ne fondent que des espoirs très limités sur les migrations comme solution partielle du problème démographique.

On peut se demander si tous les efforts nécessaires sont faits pour donner aux migrations une ampleur suffisante. Il y a là une tâche importante pour les spécialistes catholiques et pour les organisations internationales catholiques. On ne peut donc que se réjouir de l'organisation du Congrès de Breda qui vise à aboutir à des résultats pratiques en cette matière.

CONCLUSIONS

Le Congrès de Rome a laissé l'impression d'un très grand développement de la démographie au cours des dernières années, mais d'une insuffisante coordi-

nation entre les démographes et les institutions spécialisées des divers pays.

Il a permis de constater que des idées plus nuancées se font jour concernant certains problèmes particulièrement délicats comme ceux des relations entre l'expansion démographique et le bien-être des populations.

L'ampleur de tels problèmes et les responsabilités qui en découlent pour le monde civilisé font apparaître la nécessité urgente d'un développement dans les milieux catholiques des travaux scientifiques en matière de population et de l'intérêt pour les questions démographiques. Les catholiques ont une tâche à remplir dans le cadre de leur doctrine philosophique et religieuse. Les démographes catholiques sont encore trop peu nombreux. Les catholiques en général ne sont pas assez conscients des graves problèmes économiques et sociaux que pose l'expansion rapide de la population de divers pays.

C'est pour cette raison qu'a été créé à Louvain, en juillet 1953, un Comité Provisoire International Catholique des Problèmes de Population. Ce Comité a tenu à Rome, à l'occasion du Congrès Mondial de la Population, une réunion de démographes catholiques qui a abouti à la création d'un „Centre de liaison scientifique des démographes catholiques”. Ce Centre s'efforce d'établir le contact entre les spécialistes catholiques, de promouvoir des échanges de vue et des travaux et de susciter un intérêt croissant pour les problèmes démographiques dans les milieux catholiques. Il fait appel à la collaboration de tous les spécialistes de ces problèmes. Son Secrétariat est établi à l'Université Catholique de Louvain en Belgique.

